

OUT OF THE SHADOWS

INDICE 2022

RAPPORT



d'après les travaux
de recherche et de
développement d'

**ECONOMIST
IMPACT**

Table des matières

L'indice 2022	2
Synthèse	6
Explication sur l'organisation de ce rapport	13
PRINCIPALES CONSTATATIONS	15
Législation de protection	16
Alignement du droit national sur les normes internationales	18
Veiller à ce que la législation soit adaptée aux enfants	20
Répondre à l'environnement social plus large	24
Politiques et programmes	27
Veiller à ce que l'éducation réponde aux besoins des enfants	29
Inclure la société au sens large dans l'éducation à la prévention de l'EASE	30
Développer les programmes de prévention	31
Capacités et volonté nationales	35
Suivi de la volonté politique et des capacités de l'État	37
Services de soutien et d'aide au rétablissement	41
Des services de soutien d'urgence solides dans tous les domaines	43
Intégrer le rétablissement à long terme dans les systèmes d'intervention	44
S'assurer que les services de soutien sont centrés sur l'enfant	46
Procédure judiciaire	47
Mettre en place des approches spécialisées au sein du système judiciaire	49
Élargir les processus de suivi et d'évaluation	52
Conclusion	56
Annexe : Classements	59

L'indice 2022

Chaque année, plus de 400 millions d'enfants dans le monde sont exposés à l'exploitation et aux abus sexuels (EASE).¹

Les enfants qui font cette expérience peuvent avoir des séquelles physiques et émotionnelles à vie qui, au passage, contrarient leur potentiel et leurs ambitions. Partout, ce problème a été exacerbé par la pandémie de COVID-19.²

Dans le monde entier, les gens se sont tournés vers l'internet pour leur travail, l'école et les loisirs, ce qui a provoqué un afflux de matériel de pornographie infantile en ligne, l'année 2021 étant la pire année jamais enregistrée.³ Selon l'Internet Watch Foundation (fondation de surveillance de l'internet), en 2021, elle a enquêté sur un plus grand nombre de signalements d'abus sexuels présumés sur des enfants qu'au cours des 15 premières années de son existence.⁴ Par ailleurs, au cours des six premiers mois de cette

année, l'IWF a constaté près de 20 000 signalements d'images d'enfants âgés de sept à dix ans manipulés pour enregistrer des abus sur eux-mêmes. Un chiffre en hausse par rapport aux 12 000 de la même période de l'année dernière.⁵

L'internet, et plus particulièrement sa technologie d'anonymisation, permet aux délinquants de dissimuler leurs crimes et d'atteindre plus facilement les enfants vulnérables. Mais bien qu'il soit en ligne, ce problème est loin d'être virtuel : derrière chaque image se cache un acte de cruauté réel envers un enfant.

Hors ligne, le paradoxe suprême de la pandémie est que les mesures mêmes destinées à protéger ont eu une incidence néfaste sur les plus vulnérables. Les enfants ont vu leur accès à des services d'assistance vitaux se restreindre, voire disparaître en

¹ L'abus sexuel est la forme de maltraitance la plus étudiée dans le monde, avec une prévalence médiane (du 25^e au 75^e centile) de 20,4 % (de 13,2 % à 33,6 %). Moody G et coll., Establishing the international prevalence of self-reported child maltreatment: a systematic review by maltreatment type and gender [établir la prévalence internationale de mauvais traitements de l'enfant signalé par ses soins : examen systématique par type de mauvais traitement et sexe], 2018, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6180456/>

² Conseil des droits de l'homme : La violence contre les enfants a augmenté en raison de la pandémie et des multiples crises humanitaires, et 2021 a posé des défis sans précédent pour la protection des enfants vivant dans des zones de conflit. <https://reliefweb.int/report/world/human-rights-council-violence-against-children-has-increased-due-pandemic-and-multiple>

³ *The Guardian*, Selon l'IWF, 2021 a été la pire année enregistrée pour les abus sexuels d'enfants en ligne, 2022, www.theguardian.com/society/2022/jan/13/2021-was-worst-year-on-record-for-online-child-sex-abuse-says-iwf#:~:text=In%202021%2C%20the%20IWF%20reported,treble%20the%20number%20for%202020.

⁴ 25 ans de lutte contre les images d'abus pédosexuels en ligne <https://www.iwf.org.uk/25-years-of-the-iwf/>

⁵ *The Guardian*, selon un rapport, on constate une forte augmentation de contenu en ligne d'abus sexuels sur des enfants généré par eux-mêmes <https://www.theguardian.com/technology/2022/aug/09/self-generated-sexual-abuse-of-children-aged-seven-to-10-rises-two-thirds>

raison des mesures de fermeture des écoles et d'isolement social. Les projecteurs étant braqués sur le virus, moins de cas d'abus sexuels sur des enfants étaient signalés. Rien qu'aux États-Unis, on a constaté une diminution de 18 % des signalements et des enquêtes sur les abus envers les enfants.⁶ La pandémie a également réduit à néant des décennies de progrès durement acquis en matière de violence sexospécifique, car les tensions financières et les décès de parents continuent de favoriser les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines.⁷

L'indice « Out of the Shadows » (OOSI) évalue la manière dont 60 pays (où vivent environ 85 % de la population mondiale d'enfants) préviennent et répondent à l'EASE. Il s'agit de la première tentative d'évaluation mondiale de la manière dont les pays traitent ce problème. Plutôt que de mesurer l'ampleur de l'EASE, l'indice se concentre sur la manière dont les gouvernements abordent le problème alors qu'ils cherchent à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

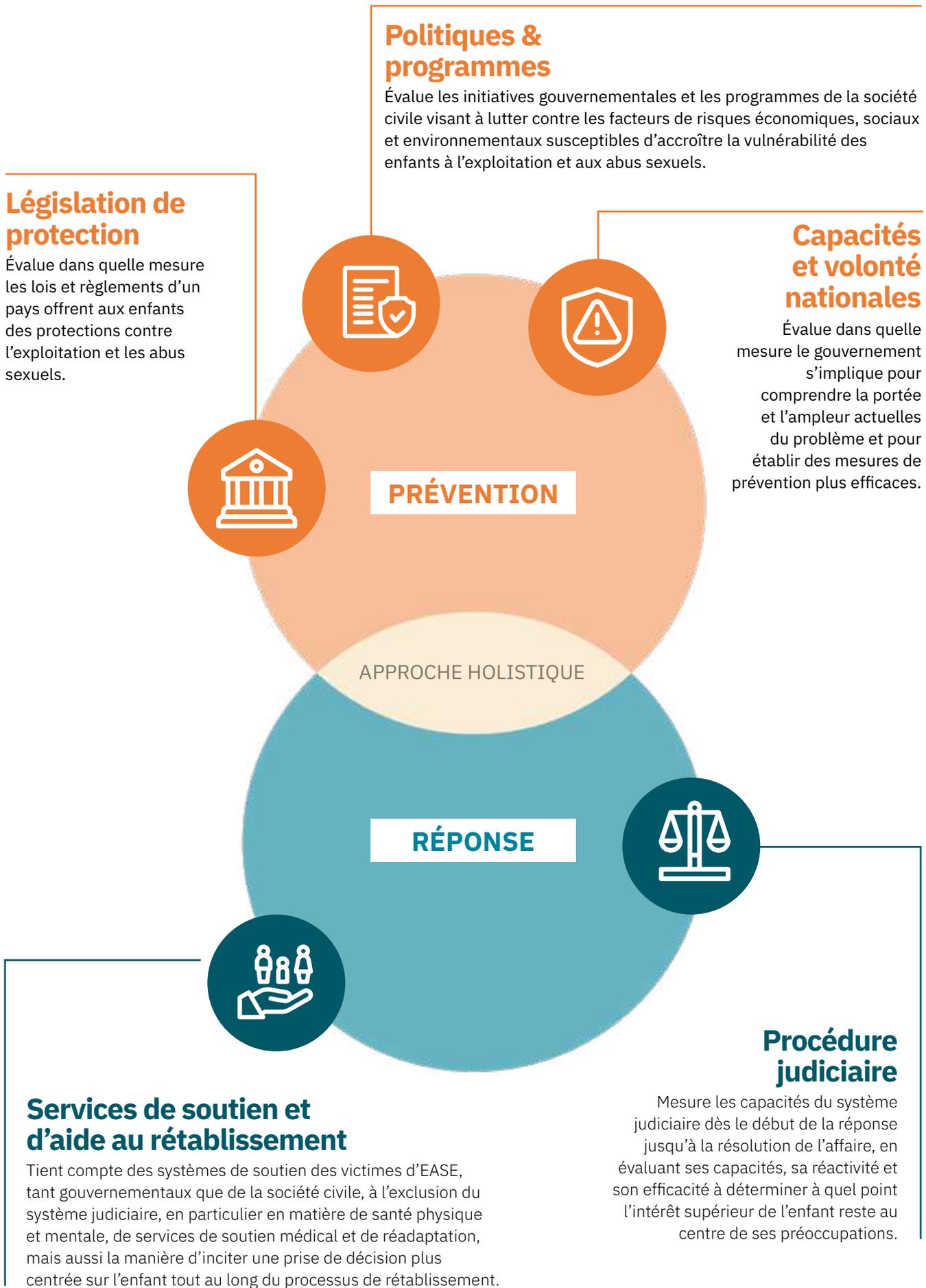
Pour sa première édition en 2019, l'indice OOSI se concentrait sur les réponses à l'EASE. Il s'intéressait aux initiatives des gouvernements, de la société civile et du secteur privé pour comprendre comment les pays élaborent les lois, programmes et interventions en soutien des victimes-survivantes et des délinquants. Avec

cette deuxième édition, nous poussons l'évaluation un peu plus loin en examinant les efforts déployés pour prévenir et répondre à l'EASE, en établissant le cadre d'une approche holistique, dirigée par le gouvernement et soutenue par la société civile et le secteur privé (voir la [figure 1](#)).

Tout au long de notre évaluation, la question qui a orienté le cadre de l'indice OOSI était : « à quoi ressemble une approche holistique pour lutter contre l'EASE ? » L'accent porte sur l'architecture de gouvernance de chaque pays et sur la manière dont chacun d'eux aborde la complexité de l'EASE. Ainsi, le cadre de l'indice reconnaît le rôle que jouent certains facteurs structurels : depuis le secteur de l'éducation jusqu'au système judiciaire. En effet, la prévention et la réponse à l'EASE sont intersectorielles et nécessitent un vaste effort politique et sociétal. L'indice s'organise autour de **deux axes de gouvernance : la prévention et la réponse**. Chaque axe est soutenu par un certain nombre de piliers. L'axe de la prévention comprend les piliers de **la législation de protection, des politiques et programmes, mais aussi ceux des capacités et de la volonté nationales**. L'axe de la réponse comprend les piliers des **services de soutien et d'aide au rétablissement, ainsi que celui de la procédure judiciaire**.

⁶ La pandémie masque la crise continue de la maltraitance des enfants alors que les cas chutent <https://apnews.com/article/coronavirus-children-safety-welfare-checks-decline-62877b94ec68d47bfe285d4f9aa962ef6>

⁷ <https://www.unicef.org/press-releases/remarks-unicef-executive-director-catherine-russell-opening-unicef-executive-board>

Figure 1 : Une approche holistique pour lutter contre l'EASE

Des changements ont été apportés au cadre de l'indice OOSI pour cette édition 2022 et dans ses conclusions afin de parvenir à une compréhension plus globaliste de la façon dont les pays abordent l'EASE et afin d'imposer aux gouvernements des normes plus élevées. L'édition 2022 a en particulier intégré une évaluation plus nuancée de la prévention, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité de la législation de protection et les efforts éducatifs de prévention de l'EASE.⁸ Cette évaluation a révélé des **lacunes évidentes dans les systèmes de prévention des pays. Cette dernière édition intègre également des données sur les résultats pour chaque pilier afin de mieux mesurer l'efficacité de l'action gouvernementale.** Par exemple, bien que 56 pays aient des lois interdisant la pénétration entre un mineur et un adulte, il n'y a aucune corrélation entre ce fait et le niveau d'application perçu des lois régissant le viol sur mineur. Cela suggère que dans la pratique, l'existence de lois protégeant les enfants contre le

viol et d'autres formes d'abus sexuels pourrait ne pas être aussi efficace que sur le papier. Dans l'ensemble, ces éléments supplémentaires ont mis en exergue le besoin de concentrer les efforts sur une approche holistique qui vise à la fois la prévention et la réponse.

Enfin, nous avons également produit un module séparé qui évalue dans quelle mesure la législation élaborée par les gouvernements réglemente la manière dont le secteur privé s'implique auprès des enfants, surtout autour des questions liées à la protection des données, au travail des enfants et au rôle des fournisseurs d'accès à internet (FAI) dans la prévention de la diffusion en ligne de matériel de pornographie infantile.⁹

Si vous souhaitez en savoir plus sur la méthodologie de l'indice, consultez le document suivant en anglais : [Out of the Shadows Index 2022 Methodology Paper](#).

⁸ CDC, dossier technique sur la prévention, <https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/sv-prevention-technical-package.pdf>

⁹ Le rapport sur le secteur privé est disponible sur le site Internet de l'Indice Out of the Shadows.

Synthèse

La volonté de prévenir l'exploitation et l'abus sexuels des enfants (EASE) et d'y répondre est largement répandue et des efforts ont été déployés pour mettre en évidence cette menace mondiale, pour permettre aux victimes-survivantes de s'exprimer et pour renforcer les capacités de ceux qui travaillent à y mettre fin. Par ailleurs, des gouvernements du monde entier se sont unis pour collaborer et apporter une réponse coordonnée à l'EASE en ligne.¹⁰ Tous ces efforts nous rapprochent de la création du **système holistique de prévention et de réponse** nécessaire pour protéger chaque enfant.

Cependant, les gouvernements doivent faire davantage pour s'assurer que leurs lois, politiques et programmes de prévention de l'EASE sont efficaces et que leurs systèmes de réponse sont complets et centrés sur l'enfant. L'indice Out of the Shadows 2022 et le rapport qui l'accompagne fournissent une analyse solide de la complexité de l'EASE dans le monde. Bien que cette édition de l'indice dévoile les pays classés au premier rang quant à l'efficacité et au degré de préparation de leurs stratégies EASE existantes, elle indique aussi le besoin d'une plus grande responsabilisation des gouvernements, de réformes législatives et de politiques centrées sur l'enfant.

¹⁰ WeProtect, communiqué du sommet de l'Alliance mondiale WeProtect 2022 : Turning the Tide on Child Sexual Abuse Online [renverser la tendance en matière d'abus sexuels en ligne sur les enfants], 2022, <https://www.weprotect.org/library/communique-summit-2022-turning-the-tide/>

Les données de l'indice le montrent :

- **De nombreux gouvernements ne parviennent pas à établir les politiques voulues de prévention et de réponse à l'EASE.** Moins de la moitié des pays indexés sont considérés comme ayant une stratégie pour mettre fin à l'EASE. De plus, le nombre des pays disposant d'une stratégie ou d'un plan d'action national portant spécifiquement sur l'exploitation ou les abus sexuels des enfants a diminué de 36 % depuis 2019. Les gouvernements doivent porter leur attention sur l'EASE afin de renforcer les progrès accomplis à l'égard d'objectifs politiques et de développement durable divers (ODD). L'indice fournit une feuille de route aux gouvernements pour comprendre quelles stratégies de prévention et de réponse fonctionnent ou pas. Des progrès pourraient ainsi être réalisés avant l'expiration des ODD. Plus précisément, et sur la base des principaux enseignements de l'indice 2022, les gouvernements doivent se concentrer sur les points suivants :

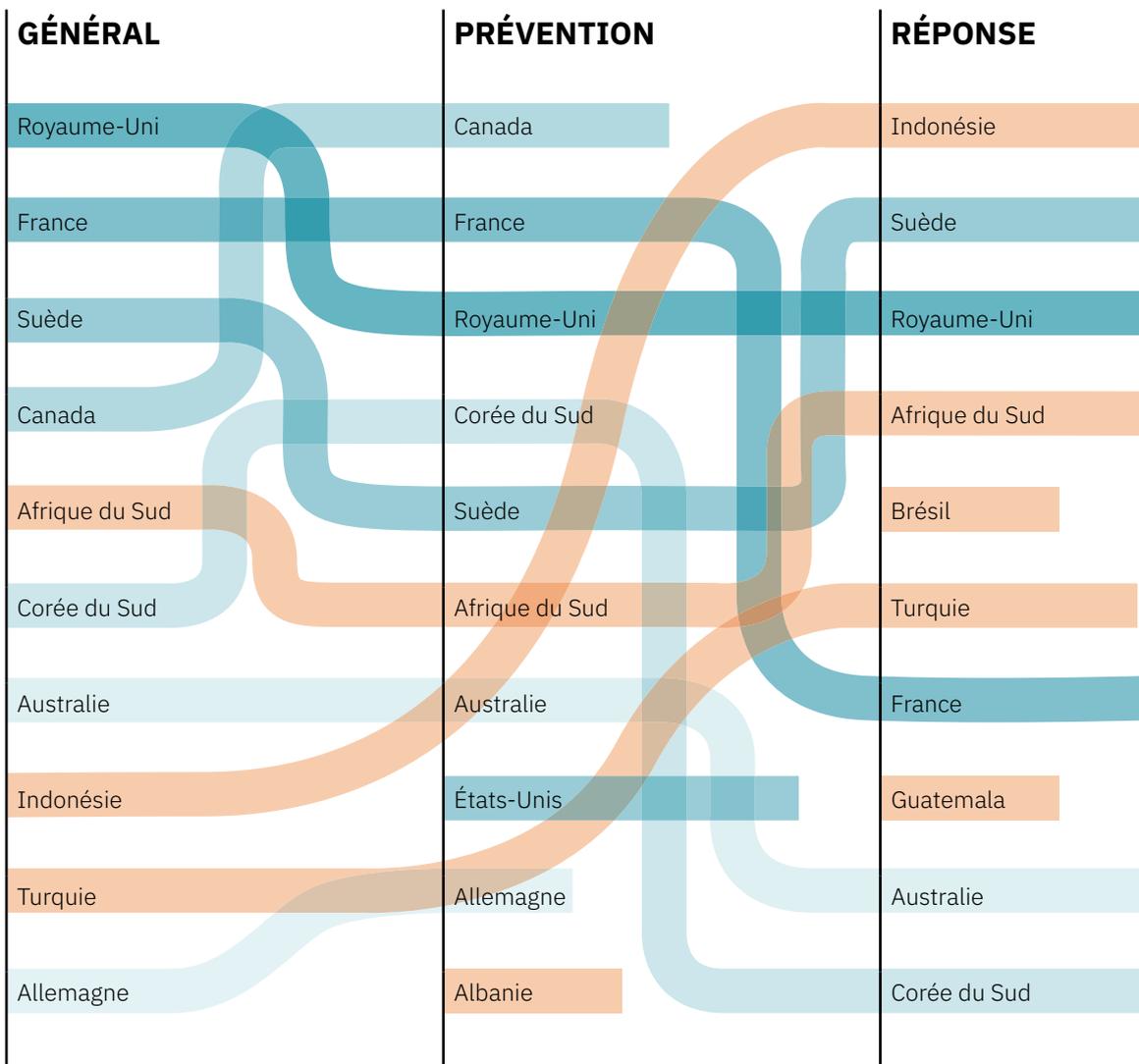
 - élaborer une législation de protection centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant, qui tient compte du contexte local tout en s'alignant sur les normes internationales ;
 - mettre en place des politiques et programmes qui s'attaquent aux conditions économiques, sociales et environnementales qui contribuent à l'EASE ;
 - renforcer les capacités de l'État à mieux comprendre et traiter l'EASE ;
 - mettre en place des systèmes de soutien à long terme, adaptés à l'âge des enfants touchés par l'EASE ; et
 - veiller à ce que la procédure judiciaire soit adaptée aux besoins de l'enfant avec, comme exigence minimale, un personnel spécialement formé et des espaces sûrs.

- **Il faut que les systèmes de prévention et de réponse soient holistiques pour éliminer la violence sexuelle contre les enfants.** Les institutions dirigeantes nationales et internationales doivent subir une pression plus forte pour qu'elles développent des processus qui s'attaquent durablement aux problèmes de l'EASE. La collaboration entre les secteurs apportera les ressources et connaissances nécessaires pour demander un changement à long terme.

- **Le revenu seul n'est pas un facteur déterminant des capacités d'un pays à prévenir et répondre avec succès à l'EASE.** Trois des dix premiers pays (l'Afrique du Sud, l'Indonésie et la Turquie) sont des économies à revenu intermédiaire et 55 % des 20 premiers pays ne sont pas à revenu élevé. Les pays à revenu intermédiaire obtiennent de bons résultats dans la plupart des catégories : ils occupent sept des onze premières places pour leurs services de soutien et d'aide au rétablissement, sept des dix premières places pour leur législation de protection et la moitié des dix premières places pour leurs capacités nationales et leur

engagement. Le pilier Politiques & programmes est le seul où les économies à haut revenu dominent le classement et où les pays à revenu moyen sont en retard dans chaque catégorie, sauf concernant les protections contre la pauvreté et les inégalités. Cet écart de performance dans les économies à revenu moyen et faible pourrait s'expliquer par des lacunes au niveau de l'éducation et par la persistance de normes sociales nuisibles, notamment en matière de genre et de sexualité.

Figure 2 : Classement général des pays et en matière de prévention et de réponse¹¹



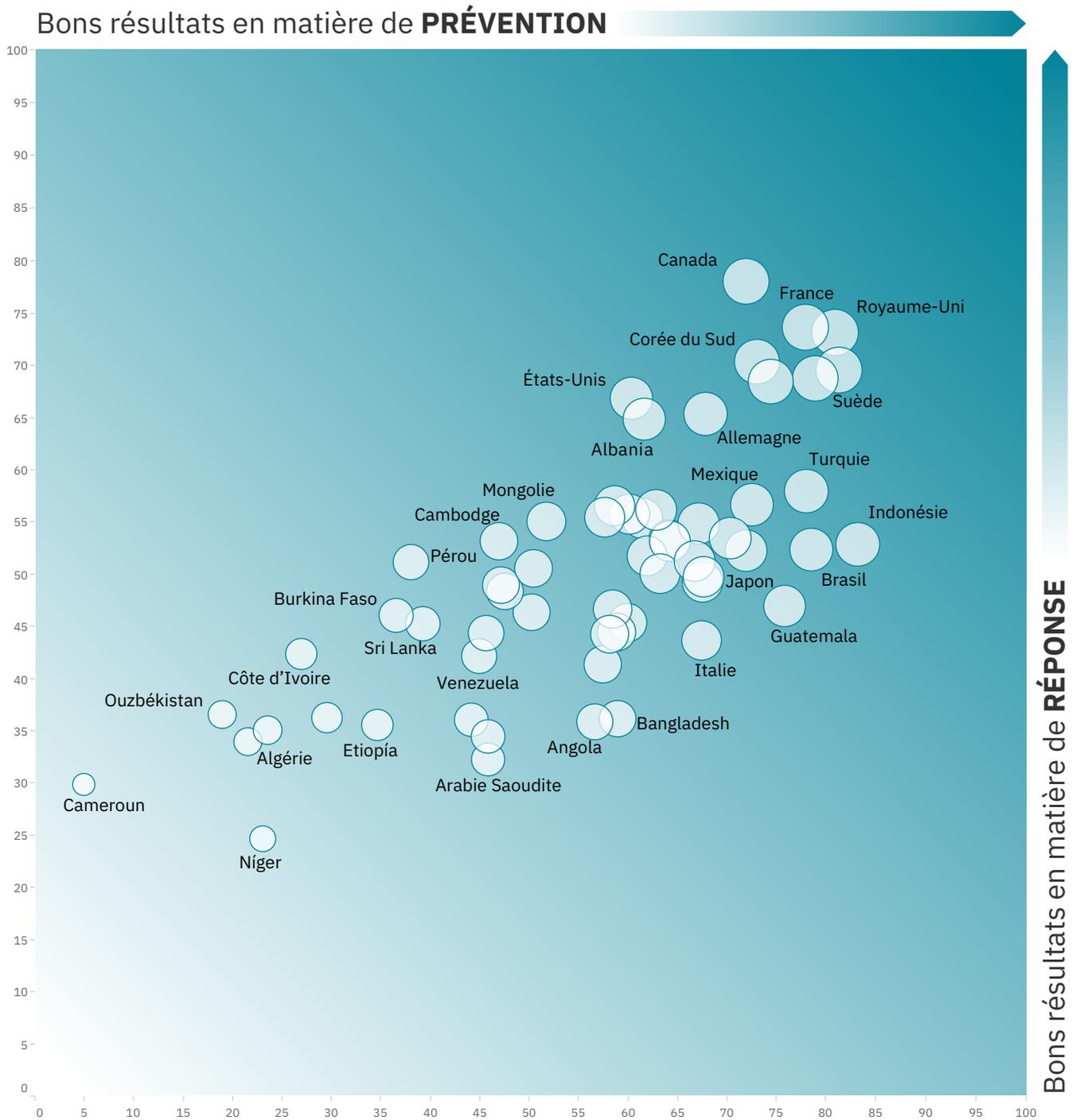
Remarque : Les pays en rouge sont des économies à revenu intermédiaire.

¹¹ Consultez la liste complète des classements généraux et en matière de prévention et de réponse à l'annexe.

- Les pays à revenu intermédiaire se distinguent par leurs performances en matière de services judiciaires et par leurs systèmes de soutien à long terme pour les victimes-survivantes.** Sur les 13 pays qui emploient des équipes pluridisciplinaires afin de simplifier leur processus d'enquête sur les cas d'EASE pour qu'il soit adapté aux enfants, 10 sont à revenu intermédiaire. Et les 11 pays qui collectent des données afin d'apporter et d'améliorer le soutien à long terme sont tous à revenu intermédiaire.¹² Les performances des pays à revenu intermédiaire sont également renforcées par des lois qui soutiennent les victimes-survivantes et par l'accent mis sur l'élaboration de plans et politiques visant à traiter l'EASE et les questions connexes.
- Il existe une corrélation positive entre la performance des pays en matière de prévention et leur performance en matière de réponse** (+0,74 ; voir la [figure 3](#)). Cependant, les systèmes de prévention des pays à revenu élevé ont tendance à être plus robustes que ceux de réponse, tandis que les pays à revenu moyen ont de meilleurs résultats en matière de réponse. Les économies à faible revenu se situent généralement en dessous de la moyenne des 60 pays en matière de prévention et de réponse. Le Rwanda fait exception : sa performance parmi les 25 % les plus élevés, tant pour sa législation de protection que pour ses capacités et sa volonté nationales, la place au 13^e rang du pilier « Prévention ».
- La coordination entre les secteurs est essentielle, y compris un dialogue avec le secteur privé, pour s'attaquer à un problème de cette ampleur.** Un peu moins de trois-quarts des 60 pays de l'indice obtiennent moins de 40 (sur 100) dans le module secteur privé, tandis que seuls six pays obtiennent plus de 60. Cela démontre qu'il existe une marge d'amélioration importante quant à la façon dont le secteur privé œuvre pour prévenir et répondre aux problèmes de l'EASE liés à la protection des données, au travail des enfants et au rôle des fournisseurs d'accès à internet (FAI) dans la prévention de la diffusion de matériel de pornographie infantile en ligne.
- Grâce aux données disponibles, nous comprenons de mieux en mieux les problèmes de l'EASE. Jusqu'à récemment, il y avait peu ou pas de données sur la prévalence de l'EASE.** Aujourd'hui, près des trois quarts des pays (73 %) collectent et publient des données sur le nombre de cas d'EASE enregistrés et signalés. Des efforts sont actuellement déployés à l'échelle mondiale pour suivre et cataloguer la prévalence de l'EASE, et près de la moitié des pays (45 %) collectent des données. Cela représente une augmentation de 23 % du nombre de pays collectant des données de prévalence depuis la dernière édition de l'indice.

¹² Nombre de ces pays ont recueilli ces données par le biais des enquêtes VACS sur la violence à l'encontre des enfants menés par les CDC (centres de contrôle et de prévention des maladies).

Figure 3 : Il existe une forte corrélation entre les pays qui obtiennent de bons résultats en matière de prévention et ceux qui en obtiennent de bons en matière de réponse



Classement des pays

- **Le Royaume-Uni (RU), la France et la Suède arrivent en tête de la deuxième édition de l'indice « Out of the Shadows »** (voir la [figure 2](#)). Le Royaume-Uni s'est classé premier dans l'ensemble, figurant parmi les cinq premiers dans les trois catégories suivantes : procédure judiciaire, politiques et programmes, et législation de protection (voir la [figure 4](#)). Il s'est particulièrement distingué par ses services de soutien aux délinquants. C'est l'un des trois seuls pays à proposer des services de prévention pour les auteurs potentiels d'infractions, en plus de services de réinsertion des délinquants adultes. Le Royaume-Uni propose également des programmes pour traiter les jeunes qui présentent des signes de comportement sexuel problématique.
- **Les bons résultats de la France s'expliquent par une éducation préventive exhaustive.** Sur les pays évalués, elle fait partie des dix seulement qui fournissent des orientations spécifiquement conçues pour les organisations de jeunesse sur la manière de prévenir les cas d'abus sexuels sur les enfants. C'est également l'un des six pays qui apportent un certain soutien aux délinquants potentiels avant qu'ils ne commettent un acte d'EASE. Par ailleurs, la France dispose d'un système de suivi et d'évaluation, afin d'apprécier régulièrement la réponse du système judiciaire aux cas d'EASE.
- **L'Afrique du Sud est le seul pays à se classer parmi les dix premiers dans les cinq catégories de l'indice** (voir la [figure 2](#)), **constituant ainsi l'exemple le plus probant d'une approche holistique pour lutter contre l'EASE.** L'approche de l'Afrique du Sud est centrée sur les besoins des victimes et des enfants autant dans ses systèmes de prévention que de réponse. Elle est l'un des dix pays seulement à avoir mis en place des tribunaux spécialisés dans les affaires de violence sexuelle, dont l'EASE. C'est également l'un des deux seuls pays à disposer de lois exhaustives en soutien des victimes-survivantes, notamment en garantissant qu'un enfant victime de la traite ne sera pas puni pour des actes illégaux liés à sa traite. De manière cruciale, elle a également supprimé le délai de prescription pour les cas d'EASE, ouvrant la voie au signalement de nombreux autres cas.

Figure 4 : Classement des 5 pays aux meilleurs résultats généraux, toutes catégories confondues¹³

Pays	PRÉVENTION			RÉPONSE	
	Législation de protection	Politiques & programmes	Capacités et volonté nationales	Services de soutien et d'aide au rétablissement	Procédure judiciaire
Royaume-Uni	3	2	20	8	1
France	17	3	4	8	3
Suède	20	4	23	2	9
Canada	1	1	3	17	11
Afrique du Sud	2	9	7	8	2

- Bien qu'on ne puisse pas comparer directement la première édition de l'indice Out of the Shadows à la deuxième, on peut tout de même identifier les domaines où la prévention et la réponse à l'EASE se sont accélérées au cours des trois dernières années et ceux où les progrès ont ralenti. Globalement, les **résultats médians** des pays **ont augmenté** entre la première et la deuxième édition de l'indice, mais **l'écart entre le pays le plus performant et le moins performant s'est creusé**. Cet écart de performance est particulièrement évident dans la catégorie des services de soutien et d'aide au rétablissement où l'écart entre le plus performant (Indonésie) et le moins performant (Cameroun) dépasse 90.
- Quelques indicateurs sont directement comparables entre la première et la deuxième édition de l'indice. Ci-dessous, nous explorons comment certains de ces indicateurs ont évolué depuis 2019 :
 - On constate une **augmentation de 23 % du nombre de pays qui collectent des données de prévalence sur l'exploitation et les abus sexuels des enfants** depuis l'indice de 2019, ce qui indique que les gouvernements s'attachent davantage à comprendre l'ampleur et la portée de ce problème, ce qui est peut-être lié à la nécessité de soumettre des données concernant l'indicateur 16.2.3 des ODD.

¹³ Si vous souhaitez en savoir plus sur la méthodologie de l'indice, consultez le document suivant en anglais : Out of the Shadows Index 2022 Methodology Paper. <https://cdn.outoftheshadows.global/uploads/documents/Out-of-the-Shadows-Index-2022-Global-Methodology-Paper.pdf>

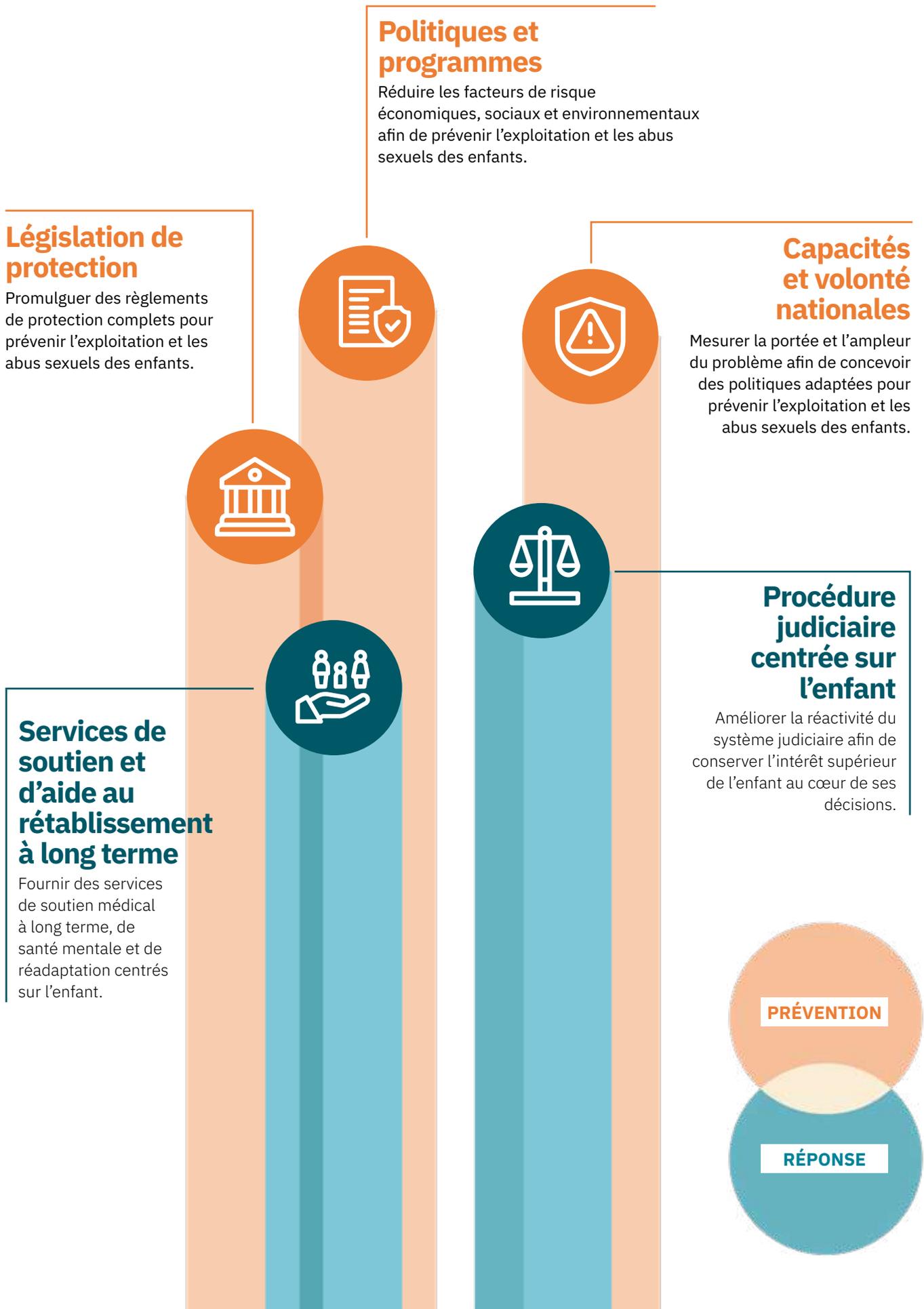
- Le nombre de pays disposant de **lois empêchant les adultes de se livrer à des activités sexuelles, notamment la pénétration, avec un mineur a augmenté de près de 10 %**, bien que sept pays qui interdisent les activités sexuelles (impliquant la pénétration) avec une mineure n'ayant pas atteint l'âge du consentement n'offrent pas la même protection aux garçons.
- Dans la deuxième édition de l'indice, nous avons évalué la disponibilité de programmes infranationaux, en plus des programmes nationaux, en soutien des personnes troublées par leurs pensées sexuelles sur des mineurs. Grâce à cet ajustement, deux autres pays ont été ajoutés (l'Australie et la France) aux quatre pays à haut revenu à qui on avait déjà donné des points. Cependant, il y a eu **très peu d'élan pour poursuivre l'établissement de systèmes de soutien pour les délinquants potentiels de tout âge**.
- En 2019, 39 pays disposaient d'une stratégie ou d'un plan d'action national portant spécifiquement sur l'exploitation ou la violence sexuelle des enfants. **Les programmes de nombreux pays ont expiré** depuis la première édition de l'étude et, bien qu'il y ait des indications que certains pays, la Suède notamment, élaborent de nouveaux plans d'action/stratégies, on a assisté à une **diminution de 36 % du nombre de pays** recevant des points pour cet indicateur. Il est possible que la pandémie de COVID-19 ait ralenti les progrès en matière de renouvellement ou de révision de ces plans.

Explication sur l'organisation de ce rapport

Ce rapport, comme l'indice, s'articule autour des deux dimensions principales que sont la prévention et la réponse. Il se penche également sur les piliers qui soutiennent chacune de ces dimensions. Dans la section consacrée à la prévention, il examine de plus près la législation de protection, les politiques et programmes, et les capacités et la volonté nationales. Dans la partie consacrée à la réponse, il examine les services de soutien et d'aide au rétablissement, ainsi que la procédure judiciaire.

Les ENSEIGNEMENTS CLÉS tirés de chaque pilier éclairent les recommandations du rapport concernant les interventions nécessaires pour créer une approche holistique afin de lutter contre l'EASE. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces enseignements et recommandations seront examinés à l'occasion de l'édition 2024 de l'indice Out of the Shadows.

Figure 5 : Piliers d'un système holistique de gouvernance en matière de prévention et de réponse à l'EASE



An illustration of two large, stylized birds flying in a blue sky. The bird on the left is reddish-orange and has a small figure with long blonde hair sitting on its back. The bird on the right is yellow and has a small figure with brown hair sitting on its back. A white circle is centered in the upper part of the image, containing the text 'Principales constataciones'.

Principales constataciones

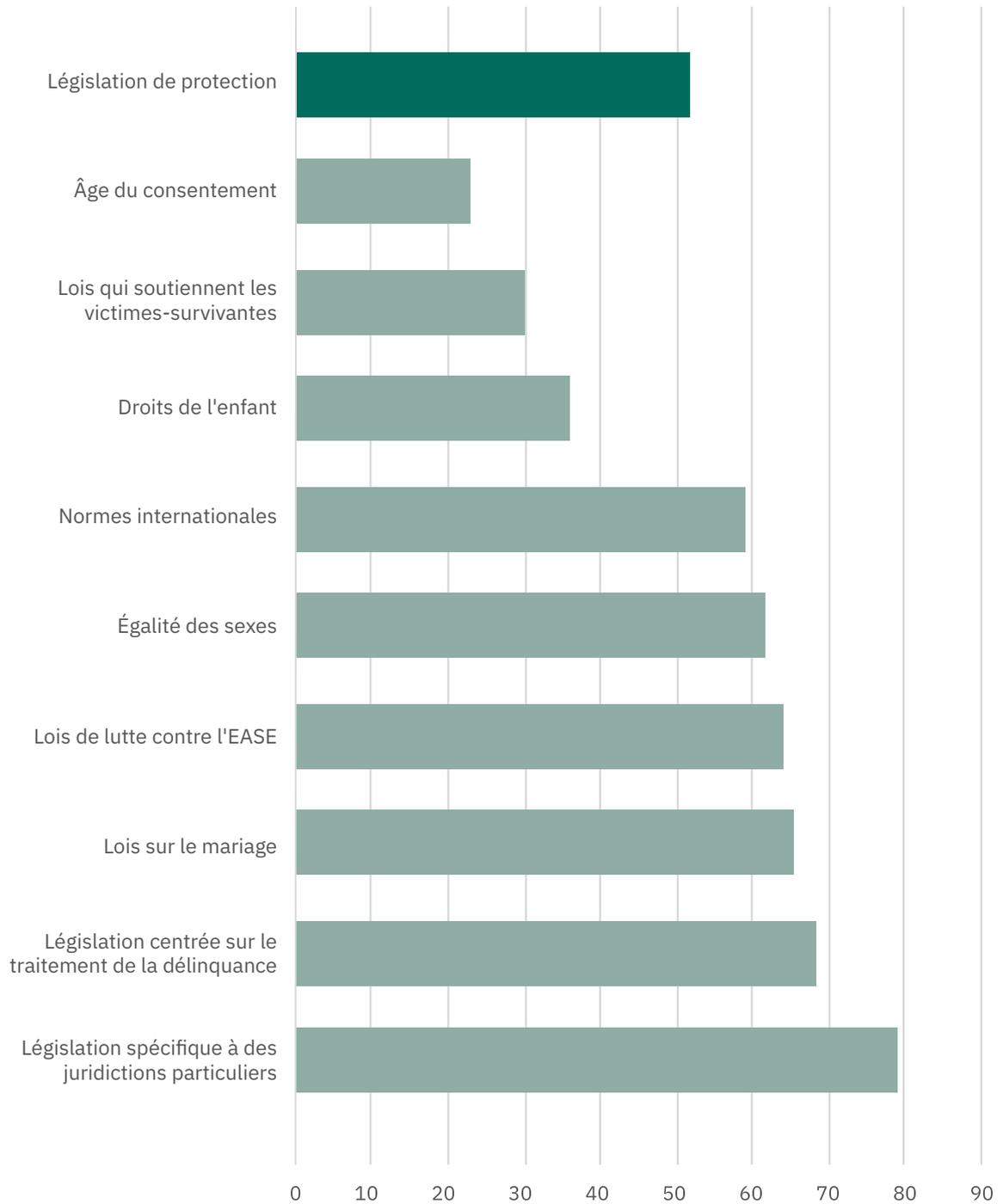
1

Législation de protection

ENSEIGNEMENT CLÉ | La législation de protection fonctionne mieux si elle est conçue autour des droits de l'enfant, si elle tient compte des conditions locales et s'aligne sur les normes internationales

L'indice vise à déterminer dans quelle mesure le cadre juridique de chaque pays reconnaît les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, et s'il fournit des protections essentielles aux enfants contre la violence sexuelle. La législation joue un rôle essentiel non seulement dans le traitement de l'EASE après coup, mais aussi dans sa capacité à s'attaquer aux causes profondes de la violence à l'encontre des enfants et à mettre fin aux comportements nuisibles.

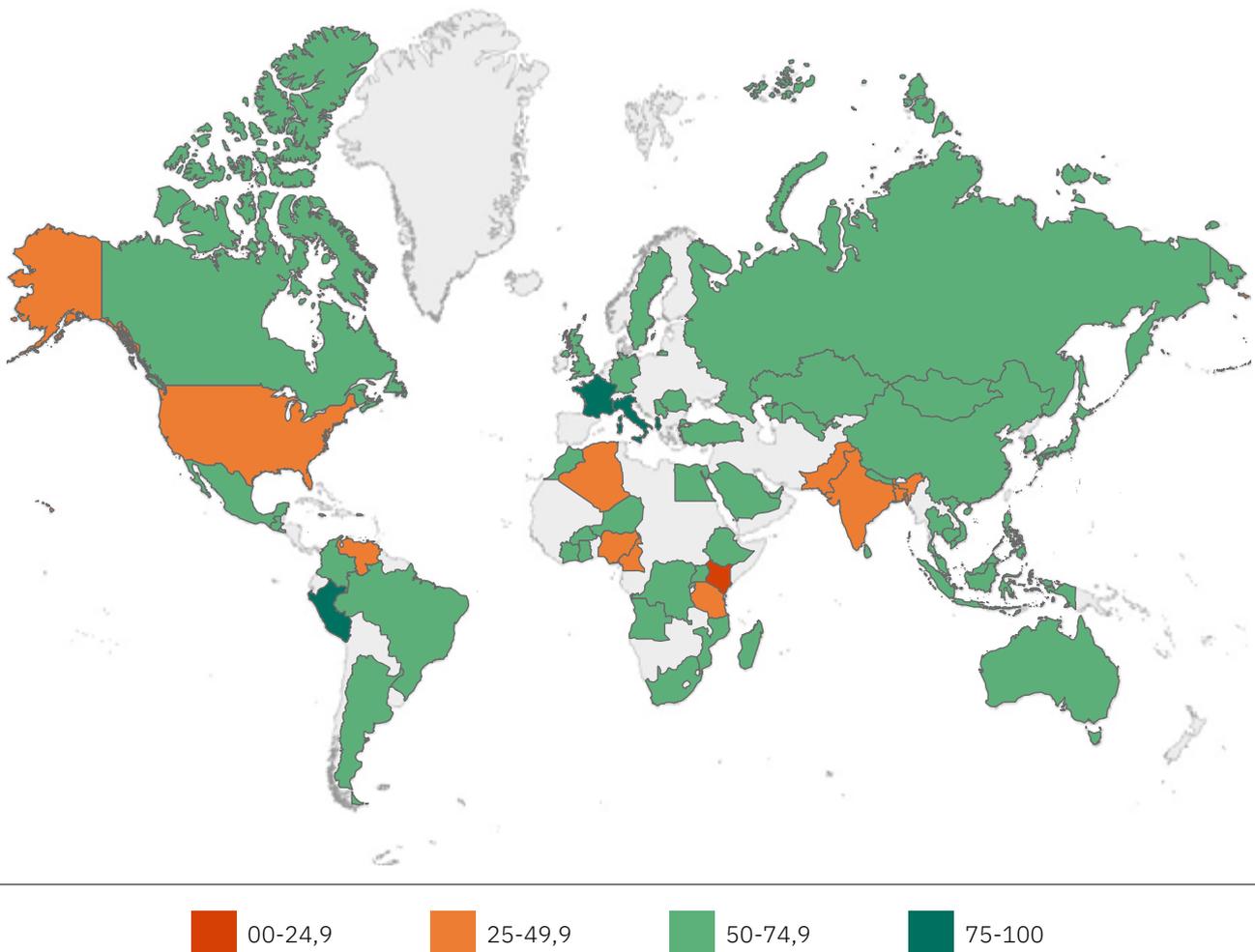
Si elle veut protéger adéquatement les enfants, la législation contre l'EASE doit s'harmoniser entre la législation nationale et les normes internationales. Elle doit être centrée sur les droits de l'enfant et tenir compte de l'environnement social plus large dans lequel l'exploitation et les abus ont lieu (voir la [figure 6](#)).

Figure 6 : Notes globales moyennes (100 = meilleur environnement de protection de l'enfance)

Alignement du droit national sur les normes internationales

Les instruments internationaux et régionaux visent à établir un niveau mondial minimum de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. En ratifiant les conventions internationales et régionales, les États témoignent de leur volonté à combattre l'EASE. Cette volonté est ensuite prouvée par l'alignement des lois nationales sur les conventions internationales. L'objectif est que tous les pays adhèrent aux mêmes normes et définitions claires, formant ainsi un cadre mondial commun qui facilitera la poursuite de ces crimes.¹⁴

Figure 7 : Ratification des conventions internationales relatives aux droits de l'homme¹⁵



Note de 0 à 100 où 0 = le pire environnement pour les enfants et 100 = le meilleur environnement pour les enfants

¹⁴ Ligiero D et coll., What works to prevent sexual violence against children: Executive Summary [ce qui fonctionne pour prévenir la violence sexuelle sur les enfants : synthèse], 2019, <http://clock.uclan.ac.uk/31565/1/Lorraine%20Radford%20Executive%20Summary.pdf>

¹⁵ Résultat combiné, moyenne pondérée des indicateurs suivants : « Convention sur les droits des enfants », « Protocole facultatif (vente d'enfants) », « Protocole facultatif (procédure de communication) », « Protocole visant à prévenir, punir et sanctionner la traite des personnes (Protocole de Palerme) », « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) », « Convention-cadre de l'OMT sur l'éthique du tourisme », « Déclaration d'action de WeProtect ».

Malgré la **ratification généralisée des conventions internationales** (voir la [figure 7](#)), le niveau d'**harmonisation entre le droit national et les normes internationales reste un enjeu**. Par exemple, si la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) a été ratifiée de manière quasi universelle (par tous les pays, à l'exception des États-Unis), certains pays ont été plus lents que d'autres à adopter certaines de ses recommandations. Un exemple concerne la justice des mineurs. La CDE prévoit que les États parties doivent fixer un âge minimum de responsabilité pénale (AMRP), c'est-à-dire l'âge auquel une personne peut être inculpée pour un acte criminel.^{16,17} En 2019, le Comité des droits de l'enfant–, l'organe d'experts qui surveille la mise en œuvre de la convention–, a recommandé aux États de fixer cet âge minimum à au moins 14 ans.¹⁸ À ce jour, cependant, seuls deux pays sur cinq inclus dans l'indice ont aligné leur AMRP sur cette recommandation.

Certaines tendances positives ont été observées : parmi les pays de l'indice qui ont ratifié le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie infantile, 96 % ont criminalisé la production de matériel sexuellement explicite contenant un enfant. Toutefois, les progrès dans ce domaine sont entravés par l'absence de définitions claires. Plus de 40 % des pays évalués pour l'indice ne définissent pas explicitement « pornographie infantile » ni « matériel pédopornographique » dans leur législation nationale, ou bien leurs définitions ne sont pas conformes aux normes internationales.¹⁹

¹⁶ L'âge minimum de la responsabilité pénale signifie que les enfants qui commettent une infraction à un âge inférieur à ce minimum ne peuvent être tenus pour responsables dans le cadre d'une procédure pénale.

¹⁷ Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention>

¹⁸ Base de données de l'ONU des organes de suivi des traités, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fGC%2f24&Lang=en

¹⁹ Cet indicateur a permis de déterminer si les pays 1) fournissent une définition explicite de la « pornographie infantile » dans leur législation nationale et 2) si cette définition est conforme aux normes internationales. La norme internationale utilisée dans cette évaluation est la définition de la « pornographie infantile » donnée par l'article 20, paragraphe 2, de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote »). Bien qu'il s'agisse d'une convention régionale, au moins un pays non européen y a adhéré à ce jour. De plus, le caractère relativement récent de la Convention a motivé notre décision de l'utiliser comme référence.

Figure 8 : Méthode d'évaluation des lois de lutte contre l'EASE

Cette figure présente une sélection des questions utilisées pour évaluer les pays concernant l'existence de lois protégeant les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Elle montre également les réponses que donnent les pays ayant obtenu les meilleurs résultats dans cette catégorie. Pour plus d'informations sur les questions comprises dans cette catégorie et sur les services des pays ayant obtenu les meilleurs résultats, téléchargez l'[indice Out of the Shadows](#).

 = OUI  = NON

	Canada	Afrique du Sud	Royaume-Uni	Australie	Inde
Le pays dispose-t-il de lois qui couvrent à la fois les garçons et les filles et qui interdisent à un adulte de se livrer à des activités sexuelles (impliquant une pénétration) avec un mineur qui, selon les dispositions pertinentes de la législation nationale, n'a pas atteint la majorité sexuelle ?					
Le pays dispose-t-il d'une loi qui couvre à la fois les garçons et les filles et qui interdit à un adulte de se livrer à des activités sexuelles (impliquant des attouchements) avec un mineur qui, selon les dispositions pertinentes de la législation nationale, n'a pas atteint la majorité sexuelle ?					
Le pays dispose-t-il d'une loi qui couvre à la fois les garçons et les filles et qui interdit d'avoir des relations sexuelles avec un enfant en recourant à la contrainte, à la force ou à des menaces ?					
Le pays dispose-t-il d'une loi qui couvre à la fois les garçons et les filles et qui interdit spécifiquement de se livrer à des activités sexuelles avec un enfant souffrant d'un handicap mental ou physique ?					
La définition du « matériel pédopornographique » dans les lois ou règlements du pays est-elle conforme aux normes internationales ?					
Les lois du pays prévoient-elles des peines aggravées pour les personnes en position de confiance qui se livrent à des activités sexuelles avec des enfants ?					

Veiller à ce que la législation soit adaptée aux enfants

La plupart des pays disposent de lois fondamentales spécifiques à l'EASE qui interdisent aux adultes d'avoir des activités sexuelles avec des mineurs. Estimant que des définitions plus larges permettent aux représentants de la justice de poursuivre un large éventail d'infractions sexuelles contre

des enfants, ils sont nombreux à recourir à des dispositions « génériques ». Mais en réalité, une formulation vague peut empêcher les parents, les tuteurs, les éducateurs et ceux qui travaillent avec les enfants de comprendre et d'identifier exactement ce qui constitue un cas d'EASE.

En fait, **des définitions explicites et sans ambiguïté**,²⁰ qui exposent clairement les différents types d'EASE, donneraient aux intervenants et aux procureurs les outils dont ils ont besoin pour mieux réunir des preuves et obtenir des inculpations. L'idée est d'éviter les situations (notamment de violence domestique) où la police et les procureurs hésitent à poursuivre les affaires où la violence est moins physique ou visible, comme dans les cas de contrôle coercitif, de harcèlement ou de manipulation psychologique.^{22,22} Aujourd'hui 95 % des pays disposent de lois interdisant explicitement à un adulte de se livrer à des activités sexuelles impliquant une pénétration avec un mineur. La protection pourrait aller encore plus loin en définissant et interdisant les attouchements sexuels, ce que 32 % des pays de l'indice ont déjà fait.

Il est essentiel que les approches législatives visant à contrer l'EASE soutiennent non seulement les droits de l'enfant, mais aussi la voix de l'enfant. Cela signifie que **l'enfant doit être au cœur de toutes les décisions concernant sa vie**. Dans le cas de l'EASE, cela peut vouloir dire qu'il faut veiller à ce qu'un enfant ne paie pas le prix du crime d'un autre. Par exemple, la majorité des pays de l'indice ont adopté une législation spécifique criminalisant la traite des enfants, plus des trois quarts des pays interdisant

le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement et l'accueil d'enfants à des fins de prostitution ou d'autre exploitation sexuelle. Parmi ceux-ci, **27 pays garantissent que les enfants victimes de la traite ne font pas l'objet de procédures ou sanctions pénales**.

À l'échelle mondiale, l'adoption de lois davantage axées sur les enfants permettrait non seulement de renforcer leur protection par des garanties juridiques, mais aussi d'encourager davantage de personnes à faire part de leurs connaissances ou expérience en matière d'exploitation et d'abus.

Les victimes d'abus ne sont pas toujours capables de parler de leurs expériences immédiatement après l'événement.²³ En fait, il peut leur falloir des années, parfois même des décennies, pour raconter le traumatisme qu'elles ont subi. Certains pays l'ont compris et ont donc **supprimé le délai de prescription pénale** pour les affaires d'EASE,²⁴ ouvrant ainsi la voie à un plus grand nombre de signalements de violences sexuelles. Notre évaluation montre que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine, puisque 73 % des pays évalués pour l'indice doivent encore supprimer leur délai de prescription (voir la [figure 9](#)).

²⁰ Les actes de violence sexuelle, qui se produisent souvent ensemble et avec d'autres formes de violence, peuvent aller du contact physique direct à l'exposition non désirée à des images et à un langage sexuels. Le terme générique de « violence sexuelle » est souvent utilisé pour couvrir tous les types de victimisation sexuelle (<https://www.unicef.org/our-fight-against-sexual-exploitation-abuse-and-harassment#:~:text=Sexabuse%20is%20the%20actual,Read%20about%20UNICEF's%20work>)

²¹ Bishop C & Bettison V (2018) « Evidencing domestic violence*, including behaviour that falls under the new offence of “controlling or coercive behaviour” » [établir la preuve de la violence domestique*, y compris d'un comportement qui tombe sous le joug du nouveau délit de « comportement dominateur et coercitif »]. *The International Journal of Evidence & Proof*.

²² McGorry P, McMahon M & Burton K (2019) « Prosecuting non-physical abuse between current intimate partners: Are stalking laws an under-utilised resource? » [Poursuites pour un abus non physique entre partenaires intimes actuels : les lois relatives au harcèlement criminel sont-elles une ressource sous-utilisée ?] *Melbourne University Law Review*. 42. 551-592.

²³ McElvaney R, Disclosure of Child Sexual Abuse: Delays, Non-disclosure and Partial Disclosure. What the Research Tells Us and Implications for Practice [divulgence de l'abus sexuel de l'enfant : retards, non-divulgence et divulgation partielle], 2013, <https://www.nationalcac.org/wp-content/uploads/2016/10/Disclosure-of-child-sexual-abuse-Delays-non-disclosures-and-partial-disclosures.-What-the-research-tells-us-and-implications-for-practice.pdf>

²⁴ Une loi qui limite le délai dans lequel des poursuites judiciaires peuvent être engagées pour un certain crime.

cette question. Ainsi, les codes pénaux de l'Argentine,²⁶ de l'Italie,²⁷ de la Thaïlande²⁸ et d'Ouganda,²⁹ comptent tous des dispositions spécifiques qui interdisent de se livrer à toute activité sexuelle avec un mineur atteint d'un handicap mental ou physique.

Parallèlement, des pays (dont le Brésil,³⁰ la République démocratique du Congo³¹ et la Mongolie³²) ont établi des peines aggravées pour toute personne ayant une activité sexuelle avec un mineur handicapé.

Figure 10 : Méthode d'évaluation de la législation plus large de protection

Cette figure montre une sélection des questions utilisées pour évaluer les pays sur l'existence ou non d'une législation protectrice pour prévenir l'EASE. Elle montre également les réponses que donnent les pays ayant obtenu les meilleurs résultats dans cette catégorie. Pour plus d'informations sur les questions comprises dans cette catégorie et sur les services des pays ayant obtenu les meilleurs résultats, téléchargez l'[indice Out of the Shadows](#).

 = OUI  = NON

	Canada	Afrique du Sud	Royaume-Uni	Australie	Inde
Le pays dispose-t-il d'une loi garantissant que les enfants victimes de la traite ne font pas l'objet de procédures ou de sanctions pénales pour des infractions (par exemple, la prostitution) liées à leur situation de personnes exploitées ?					
Le pays a-t-il supprimé le délai de prescription pénale pour les affaires d'abus sexuels sur des enfants ?					
Les lois du pays prévoient-elles des dispositions spéciales (par exemple, l'augmentation des peines d'emprisonnement ou des conditions de condamnation) pour les récidivistes d'EASE ?					
Le pays a-t-il fixé l'âge minimal de la responsabilité pénale pour un délit sexuel à 14 ans, comme le recommande le Comité des droits de l'enfant des Nations unies ?					
Le pays dispose-t-il d'un système de justice pour mineurs distinct qui utilise la déjudiciarisation, la détention avant et après le procès en dernier recours, et la séparation des enfants des adultes en détention plutôt que de placer les mineurs dans le système judiciaire pour adultes ?					
Le pays a-t-il adopté une législation extraterritoriale contre l'EASE ?					
La double incrimination est-elle une condition à l'utilisation de la législation existante pour poursuivre les auteurs d'EASE ?					
Dans les cas où les affaires d'abus sexuels ont lieu dans une seule région infranationale (c'est-à-dire un État ou une province), les lois fédérales s'appliquent-elles ?					

²⁶ Code pénal (Argentine), <https://www.argentina.gob.ar/normativa/nacional/ley-11179-16546/texto>

²⁷ Code pénal italien, articles 609-bis et 609-ter, 2021, <https://www.altalex.com/documents/news/2014/10/28/dei-delitti-contro-la-persona>

²⁸ Code pénal thaïlandais BE 2499 (1956), 2021, https://www.icnl.org/research/library/thailand_crimcodethai/

²⁹ Loi de 1950 sur le code pénal ougandais, mise à jour au 9 mai 2014, <https://media.ulii.org/files/legislation/akn-ug-act-ord-1950-12-eng-2014-05-09.pdf>

³⁰ Code pénal (Brésil), http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/decreto-lei/Del2848.htm

³¹ République démocratique du Congo, loi sur la protection de l'enfant n° 09/001 du 10 janvier 2009, article 170.4, 2009, <http://clr.africanchildforum.org/country/23>

³² Code pénal (Mongolie), 2015, dernière modification 11 mai 2017, <https://old.legalinfo.mn/law/details/16701>

Répondre à l'environnement social plus large

Les moteurs de l'EASE sont complexes et multidimensionnels. Ils sont enracinés dans des attitudes sociétales et des systèmes de croyances qui normalisent ou encouragent l'exploitation et la maltraitance des femmes et des enfants.^{33,34,35,36,37,38,39} Ces attitudes et croyances permettent la persistance de pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines ou l'excision (MGF/E). Plus de la moitié des pays évalués (58 %) n'ont pas explicitement criminalisé ces pratiques. S'il peut être difficile de légiférer contre des normes sociales et culturelles, les lois peuvent, à terme, influencer la perception qu'en a la population et finir par en modifier les comportements.⁴⁰

Quant au consentement, les enfants et les adolescents ne comprennent pas toujours pleinement les conséquences d'une relation sexuelle à un jeune âge. Un **âge minimum de consentement** est donc fixé pour les protéger d'éventuels abus et de conséquences

non désirées. L'âge minimum du consentement varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, il faut être marié avant toute relation sexuelle, dans d'autres, l'âge est extrêmement bas, comme 13 ans au Niger⁴¹ ou 14 ans en Chine.⁴²

Environ la moitié des pays de l'indice (27 pays) ont fixé l'âge minimum du consentement entre 16 et 18 ans. Certains prévoient des exemptions dites de « proximité d'âge », qui décriminalisent les relations sexuelles consenties entre personnes n'ayant pas l'âge du consentement si l'écart d'âge entre elles se situe dans une fourchette limitée que la juridiction a fixée.⁴³ En Inde, l'âge du consentement est fixé à 18 ans et aucune exception n'est faite pour les petits écarts d'âge si les personnes ayant des relations sexuelles n'ont pas l'âge du consentement.⁴⁴ D'autres pays n'appliquent pas l'âge minimum aux hommes et aux femmes. Au Népal, l'âge du consentement est fixé à 18 ans pour les femmes, sans mention explicite pour les hommes.⁴⁵

33 Buller A et coll. (2020) « Systematic review of social norms, attitudes, and factual beliefs linked to the sexual exploitation of children and adolescents » [révision systématique des normes sociales, des attitudes et des croyances factuelles liées à l'exploitation sexuelle des enfants et adolescents], *Child Abuse & Neglect*, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0145213420301265>

34 Perrin N et coll. (2019) « Social norms and beliefs about gender based violence scale: a measure for use with gender based violence prevention programs in low-resource and humanitarian settings » [Normes sociales et croyances sur l'échelle de la violence sexospécifique : une mesure à utiliser avec des programmes de prévention de la violence sexospécifique dans les cadres où les ressources sont faibles ou les situations de crise humanitaire]. *Conflict and Health* 13, 6 <https://conflictandhealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13031-019-0189-x>

35 CDC, Sexual Violence: Risk and Protective Factors [violence sexuelle : facteurs de risques et de protection], <https://www.cdc.gov/violenceprevention/sexualviolence/riskprotectivefactors.html>

36 OXFAM International, Dix croyances néfastes qui perpétuent les violences faites aux femmes et aux filles, <https://www.oxfam.org/fr/dix-croyances-nefastes-qui-perpetuent-les-violences-faites-aux-femmes-et-aux-filles>

37 Steinhaus M et coll. (2019) « Measuring Social Norms Related to Child Marriage Among Adult Decision-Makers of Young Girls in Phalombe and Thyolo, Malawi » [mesure des normes sociales relatives au mariage des enfants chez les décideurs adultes pour les jeunes filles de Phalombe et Thyolo, Malawi], *The Journal of Adolescent Health*, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6426797/>

38 Hudson, V M et coll. « Sex & World Peace ». Columbia University Press, 2012.

39 UNDP, UNFPA, UN Women & UNV, Why do some men use violence against women and how can we prevent it? [pourquoi certains hommes emploient la violence contre les femmes et comment pouvons-nous l'empêcher?], 2013, <https://www.undp.org/asia-pacific/publications/why-do-some-men-use-violence-against-women-and-how-can-we-prevent-it>

40 Nadler J (2017) Expressive Law, Social Norms, and Social Groups [Droit expressif, normes sociales et groupes sociaux] <https://www.law.northwestern.edu/faculty/fulltime/nadler/nadler-expressive-law-law-and-social-inquiry-2017.pdf>

41 Code pénal de la République du Niger, ministère de la Justice, édition janvier 2018, http://www.justice.gouv.ne/images/lois/pdfs/Code_penal_et_CPP_Edition_Janvier_2018.pdf

42 Code pénal fédéral de la République populaire de Chine, Article 236, <https://flk.npc.gov.cn/detail2.html?ZmY4MDgxODE3OTZhNmY2YTANzk4MjJhMTk2NDJhOTI%3D>

43 Une exemption pour proximité d'âge dépénalise les relations sexuelles consenties entre deux personnes qui n'ont pas l'âge du consentement et dont l'écart d'âge se situe dans une fourchette déterminée. Elle peut également décriminaliser les relations sexuelles consenties entre un individu n'ayant pas l'âge du consentement et un individu ayant l'âge du consentement si l'écart d'âge se situe dans une fourchette déterminée.

44 Loi sur la protection des enfants contre les délits sexuels (Inde), 2012, https://www.indiacode.nic.in/handle/123456789/2079?view_type=browse&samhandle=123456789/1362

45 Loi pénale nationale (Code) du Népal, 2017, <http://www.moljpa.gov.np/en/wp-content/uploads/2018/12/ Penal-Code-English-Revised-1.pdf>

Quant au **mariage des enfants**, même les pays qui ont fixé un âge minimum pour le mariage des garçons et des filles autorisent des exceptions. En fait, plus d'un tiers des pays de l'indice (23 pays) n'ont pas supprimé toutes les exceptions. Dans la plupart de ces pays, les parents peuvent donner leur consentement au mariage de leurs enfants même s'ils n'ont pas l'âge légal. Cette pratique est surtout répandue dans les Amériques et dans certaines parties de l'Afrique subsaharienne.

Au Niger, qui a l'un des taux de mariage d'enfants les plus élevés au monde,⁴⁶ des exceptions sont faites pour les groupes sous le joug du droit coutumier. Le Code civil du Niger fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les garçons et à 15 ans pour les filles. Toutefois, en vertu du droit coutumier, l'âge minimum est fixé à 14 ans pour les filles et à 16 ans pour les garçons.⁴⁷ De nombreuses unions au Niger ont lieu en vertu du droit coutumier et à un âge plus jeune que celui minimum officiel pour le mariage. Save the Children estime qu'une fille sur quatre a été mariée avant l'âge de 15 ans.⁴⁸

ENCADRÉ : Attention au fossé entre les sexes

Dans le monde entier, il existe une forte volonté pour aborder la question de l'égalité des sexes au niveau national. La grande majorité des pays évalués pour l'indice (98 %) ont ratifié la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**. Et 80 % d'entre eux ont élaboré des stratégies nationales en matière d'égalité entre les sexes qui comprennent des dispositions visant à émanciper économiquement les femmes et les filles.

Malgré ces progrès, l'intégration de la dimension de genre, c'est-à-dire l'approche visant à élaborer des politiques prenant en compte les intérêts des femmes et des hommes, est incohérente en ce qui concerne la politique relative à l'EASE. Certains pays continuent d'utiliser un langage sexospécifique dans leurs lois, avec comme conséquence fréquente que ni les filles ni les garçons ne sont pas protégés des prédateurs sexuels. Alors que **93 % des pays criminalisent la pénétration entre adultes et mineurs de sexe féminin, seuls 82 % interdisent des actes similaires entre adultes et mineurs de sexe masculin**.

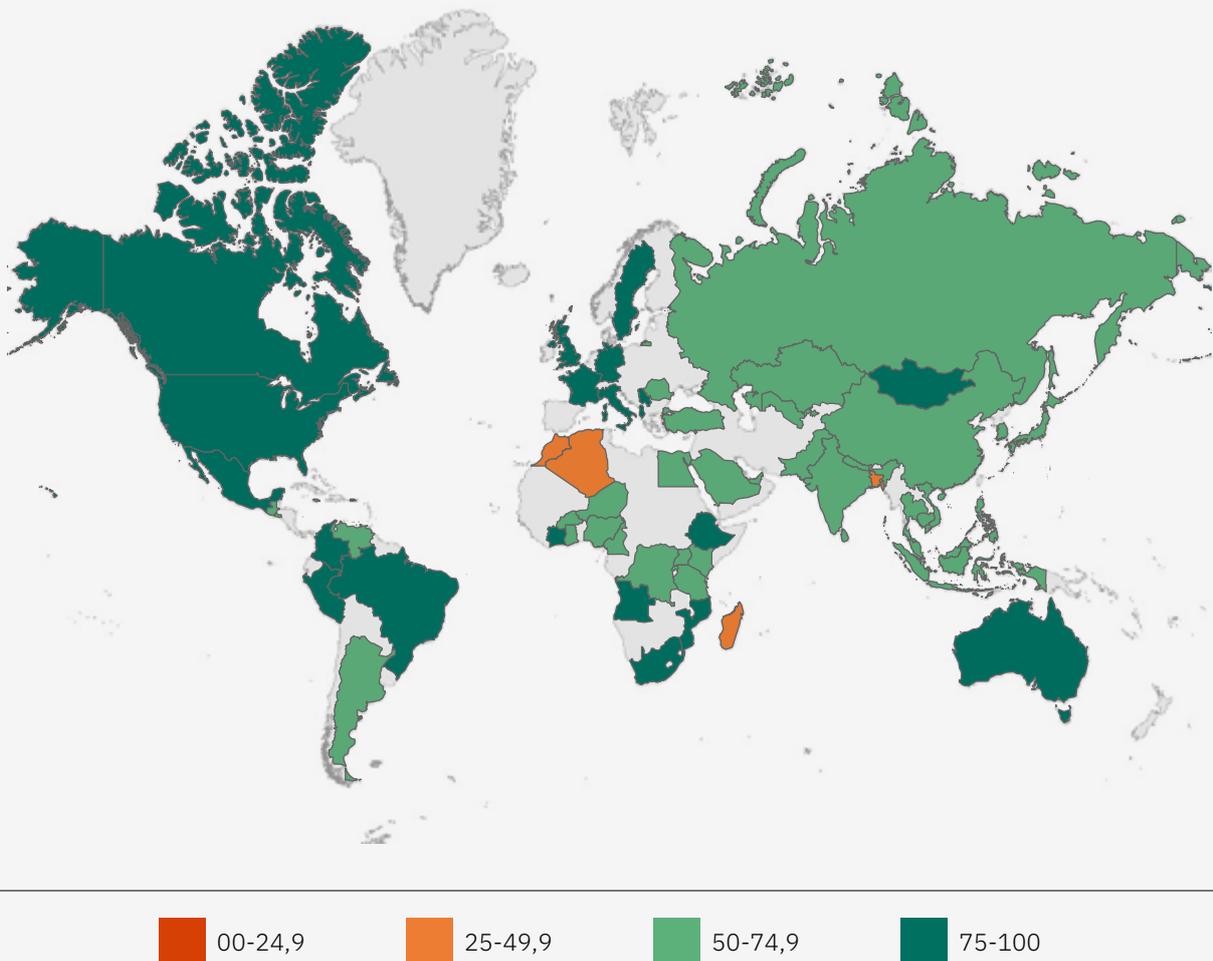
⁴⁶ UNICEF, Ending Child Marriage in Niger [mettre fin au mariage des enfants au Niger], 2020, <https://www.unicef.org/niger/reports/ending-child-marriage-niger>

⁴⁷ Code pénal de la République du Niger. Ministère de la Justice. Édition de janvier 2018, http://www.justice.gouv.ne/images/lois/pdfs/Code_penal_et_CPP_Edition_Janvier_2018.pdf

⁴⁸ Save the Children, Child marriage in Niger [le mariage des enfants au Niger], <https://www.savethechildren.org.uk/content/dam/global/reports/advocacy/child-marriage-niger.pdf>

En outre, le genre a tendance à être négligé dans la collecte des données, car celles-ci sont rarement ventilées. Cependant, la ventilation des données en unités plus petites, notamment par sexe, permet de faire la lumière sur les complexités de l'EASE et de mieux identifier les tendances. Des données aussi exhaustives sur les personnes les plus à risque d'être victimes d'EASE permettent aux décideurs politiques et aux agences de planification de concevoir des interventions qui ciblent les populations spécifiques qui en ont le plus besoin.

Figure 11 : Lois et politiques relatives à l'égalité des sexes et à la protection des femmes et des hommes⁴⁹



Note de 0 à 100 où 0 = le pire environnement pour les enfants et 100 = le meilleur environnement pour les enfants

⁴⁹ Résultat combiné, moyenne pondérée des indicateurs suivants : « CEDAW », « lois contre les MGF/E », « protections légales à l'égard des droits LGBTQ », « intégrité physique restreinte pour les femmes », « libertés civiles restreintes pour les femmes », « écart entre les sexes dans le niveau d'études », « stratégie pour promouvoir l'égalité des sexes », « égalité des sexes ».

2

Politiques & programmes

ENSEIGNEMENT CLÉ | Des politiques et des programmes efficaces qui répondent aux conditions sociales, économiques et environnementales constituent des pistes d'action primordiales dans le combat pour éradiquer la violence sexuelle à l'encontre des enfants.

Une législation complète et correctement appliquée est essentielle dans le combat pour éradiquer la violence sexuelle à l'encontre des enfants, mais ce n'en est qu'un élément. Les politiques et les programmes qui ciblent les conditions sociales, économiques et environnementales dans lesquelles se déroule l'EASE ont tout autant d'importance. Des programmes de prévention sont de plus en plus disponibles par le biais de programmes éducatifs sur l'EASE dans les écoles. On peut toutefois faire plus pour cibler la société de manière plus large. Les programmes qui tiennent compte de l'environnement social et économique de l'enfant, ainsi que des caractéristiques et des comportements individuels, peuvent permettre d'élaborer une approche globale de la prévention aux niveaux individuel, communautaire et sociétal.⁵⁰

⁵⁰ CDC, The Social-Ecological Model: A Framework for Prevention [le modèle socioécologique : un cadre pour la prévention], <https://www.cdc.gov/violenceprevention/about/social-ecologicalmodel.html>

Figure 12 : Méthode d'évaluation de l'éducation, des compétences et services pour les délinquants

Cette figure présente une sélection des questions utilisées pour évaluer les pays et savoir s'ils disposent des politiques et programmes nécessaires pour lutter efficacement contre l'EASE. Elle montre également les réponses que donnent les pays ayant obtenu les meilleurs résultats dans cette catégorie. Pour plus d'informations sur les questions comprises dans cette catégorie et sur les services des pays ayant obtenu les meilleurs résultats, téléchargez l'[indice Out of the Shadows](#).

	Canada	Royaume-Uni	France	Suède	Corée du Sud
Le pays dispose-t-il d'un programme éducatif visant à aider les enfants à comprendre et à réagir à la violence/aux abus sexuels ?	a	a	a	a	a
Le pays dispose-t-il à l'école d'un programme éducatif axé sur la prévention de la violence dans les fréquentations ?	a	a	a	a	a
Le pays offre-t-il au personnel scolaire une formation visant à prévenir les abus sexuels sur les enfants ?	c	c	c	c	a
Le gouvernement ou une organisation affiliée ont-ils produit des guides pour les parents sur les stratégies de prévention des abus sexuels sur les enfants ?	a	a	a	a	a
Le gouvernement ou une organisation affiliée ont-ils produit des guides à l'intention des organisations de jeunesse sur les stratégies de prévention des abus sexuels sur les enfants ?	a	a	a	b	b
Le pays dispose-t-il d'un programme visant à fournir des informations et un soutien aux personnes troublées par leurs pensées sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes afin qu'elles puissent faire face à ces sentiments indésirables ?	b	b	d	b	b
Le pays a-t-il mis en place des programmes de traitement des délinquants sexuels adultes ou d'autres mesures pour éviter qu'ils récidivent ?	b	b	b	b	b
Le pays a-t-il mis en œuvre un système d'identification et d'orientation des auteurs de violences à l'encontre des enfants par les prestataires de soins de santé ?	a	c	a	a	a
Le pays a-t-il mis en place un programme de traitement des jeunes présentant un comportement sexuel problématique ?	c	b	b	c	b



Veiller à ce que l'éducation réponde aux besoins des enfants

Il a été prouvé que lorsque les enfants et les adolescents reçoivent une éducation sexuelle complète, fiable et fondée sur des données probantes, il est possible de prévenir les abus sexuels et la société, dans son ensemble, en tire des avantages considérables. En effet, une éducation sexuelle complète aide les enfants et les jeunes à développer des attitudes positives, notamment le respect des droits humains, de l'égalité des sexes et de la diversité.⁵¹

Des programmes éducatifs visant à aider les enfants à comprendre et à se protéger des abus sexuels sont largement disponibles : **85 % des pays évalués ont mis en œuvre de tels programmes** (voir la [figure 10](#)). Ils se sont concrétisés en résultats positifs pour les enfants et les adolescents. On remarque qu'une éducation sexuelle complète donne lieu à un taux plus faible de grossesse chez les adolescentes.^{52, 53} Dans la plupart des régions, les taux de grossesse chez les adolescentes ont diminué de manière constante au cours des quatre dernières décennies. Cette diminution est particulièrement frappante en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En 2019, le taux en Asie du Sud était un cinquième de ce qu'il était en 1960 (chutant de 114 à 23), tandis qu'au Moyen-Orient et en

Afrique du Nord, il en était presque le quart (passant de 137 à 39).⁵⁴

En revanche, les programmes éducatifs scolaires sur la violence dans les fréquentations font défaut. **La violence dans les fréquentations** est un type de violence entre partenaires intimes, entre jeunes gens entretenant une relation sociale ou amoureuse. Les programmes traitant de ce type de violence, qui visent à instaurer une dynamique relationnelle saine et à réduire la victimisation entre pairs,⁵⁵ sont présents dans 58 % des pays évalués. Ainsi, au Japon, dans le cadre d'un plan national visant à renforcer la prévention des crimes et violences sexuels, l'éducation sur la prévention de la « violence domestique et dans les fréquentations » figure dans les supports pédagogiques de l'enseignement secondaire et supérieur (2020).⁵⁶ De même, le programme de biologie du Rwanda comporte un module spécifique, dispensé dans le cadre de quatre cours complets à tous les élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire, qui vise à expliquer les différentes façons dont les couples peuvent manifester leur amour et leur affection, ainsi que les dynamiques saines et sans danger en matière de pratiques sexuelles, de sexualité et de fréquentations.⁵⁷

⁵¹ UNESCO, Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité : une approche factuelle, 2018, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266214>

⁵² Banque mondiale, The Social and Educational Consequences of Adolescent Childbearing [les conséquences sociales et éducatives de la grossesse à l'adolescence], 2022, <https://genderdata.worldbank.org/data-stories/adolescent-fertility/>

⁵³ UNESCO, Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité : une approche factuelle, 2018, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266214>

⁵⁴ Banque mondiale, The Social and Educational Consequences of Adolescent Childbearing [les conséquences sociales et éducatives de la grossesse à l'adolescence], 2022, <https://genderdata.worldbank.org/data-stories/adolescent-fertility/>

⁵⁵ UNICEF, Action to end child sexual abuse and exploitation: A review of the evidence [action pour mettre fin à l'exploitation et l'abus sexuel des enfants : examen des preuves], 2020, www.unicef.org/media/89026/file/CSAE-Report.pdf

⁵⁶ Ministère de l'Éducation, la Culture, les Sports, les Sciences et Technologies, 性犯罪・性暴力対策の強化について [renforcer la prévention du crime ou de la violence sexuels], 2020, https://www.gender.go.jp/policy/no_violence/seibouryoku/pdf/policy_03.pdf

⁵⁷ Ministère de l'Éducation du Rwanda, Ordinary Level Biology Syllabus (S1-S3) [programme de biologie de l'équivalent BEPC], 2015, https://reb.rw/leadmin/competence_based_curriculum/syllabi/Upper_Secondary/SCIENCE/Biology_o_level_syllabus_QA_2_JC_SJ_edit_DJ_final_print_oct.pdf

Inclure la société au sens large dans l'éducation à la prévention de l'EASE

La plupart des interventions d'éducation s'adressaient aux enfants. Si à l'échelle nationale, la formation des enseignants et du personnel scolaire à la prévention de la violence reste limitée dans de nombreux pays, elle est largement dispensée par les autorités locales. Dans les pays évalués par l'indice, sept pays proposaient une formation nationale aux enseignants et au personnel scolaire. En revanche, 37 pays (près de deux tiers des pays évalués) dispensaient cette formation à un niveau infranational. Cependant, plus d'un quart des pays (16 pays) n'assurent aucune formation aux éducateurs sur la prévention de l'EASE.

Pour progresser dans la prévention de l'EASE, l'éducation doit toucher tous les segments de la société, y compris plus largement, les parents et la communauté. Le gouvernement canadien s'est montré particulièrement actif sur ce front. Des conseils sont fournis aux parents sous la forme d'un guide intitulé *Les agressions sexuelles : que se passe-t-il lorsqu'on en parle ?* Guide à l'intention des enfants et des parents, conçu à l'origine pour les enfants victimes d'abus sexuels et pour les aidants innocents. Le gouvernement a également développé un site web intitulé Arrêtons la violence familiale qui contient des ressources destinées à la prévention.⁵⁸ En parallèle, le Centre canadien de protection de l'enfance, financé en partie

par le gouvernement canadien, met en œuvre le programme Priorité Jeunesse : Programme de prévention des abus pédosexuels dans les organismes, qui aide les organisations de jeunesse à réduire le risque d'abus sexuels et à créer des espaces plus sûrs pour les enfants dont elles ont la charge.⁵⁹ Le programme fournit aux organisations des outils spécifiques qui vont des procédures de recrutement, de sélection et de vérification jusqu'aux rapports et à la formation du personnel.

La majorité des pays évalués s'étaient moins concentrés sur ce domaine, affichant peu d'efforts formels et complets pour éduquer la communauté sur la prévention de l'EASE (voir la [figure 13](#)).⁶⁰ D'autre part, des lacunes **persistent dans l'offre de conseils aux organisations de jeunesse sur les stratégies de prévention des abus sexuels sur les enfants** : la grande majorité des pays évalués (85 %) n'ont encore produit aucun guide dans ce sens. De même, 58 % des pays évalués n'ont pas élaboré de supports destinés aux parents sur les stratégies de prévention des abus sexuels sur les enfants.

⁵⁸ Gouvernement du Canada, Les agressions sexuelles : que se passe-t-il lorsqu'on en parle ? Guide à l'intention des enfants et des parents, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/ressources-prevention/enfants/agressions-sexuelles-guide-intention-enfants-parents.html>

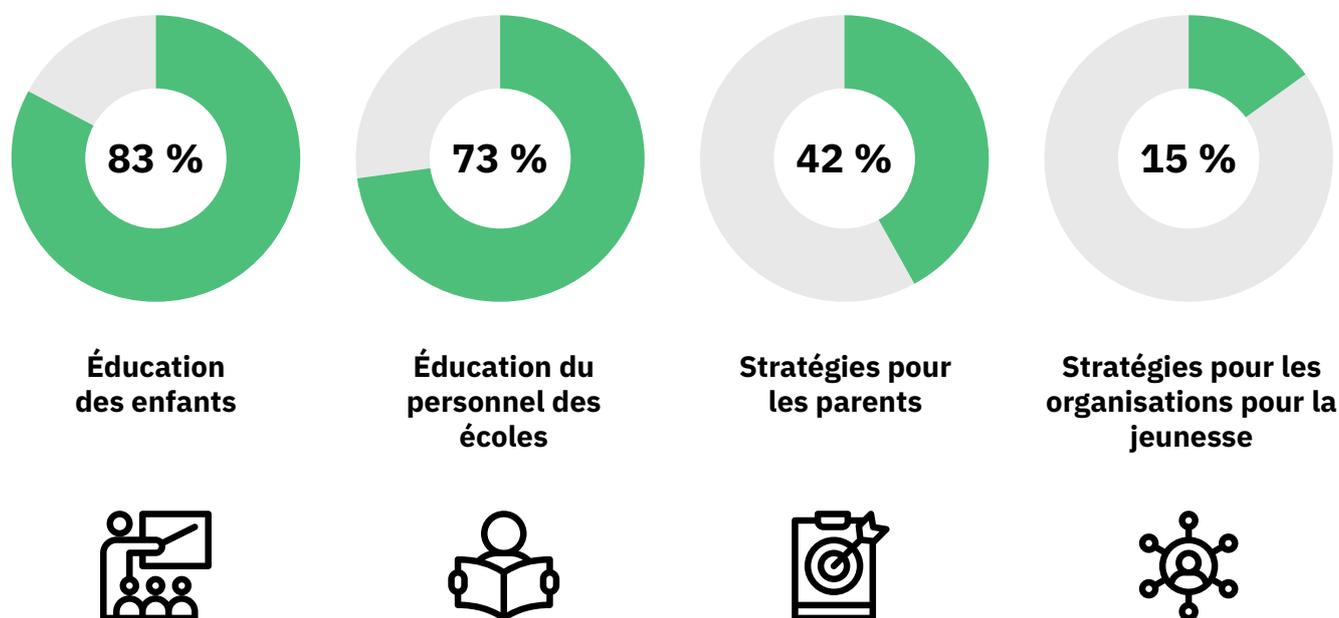
Gouvernement du Canada, Ressources en prévention de la violence familiale - Enfants, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/ressources-prevention/enfants/prevention-enfants.html>

⁵⁹ Priorité Jeunesse, Programme de prévention des abus pédosexuels dans les organismes, <https://www.commit2kids.ca/fr/>

⁶⁰ Russell D, Higgins D & Posso A (2020) « Preventing child sexual abuse: A systematic review of interventions and their efficacy in developing countries » [prévenir l'abus sexuel de l'enfant : examen systématique des interventions et de leur efficacité dans les pays en développement], *Child Abuse & Neglect* <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0145213420300508>

Figure 13 : Couverture des stratégies d'éducation à la prévention de l'EASE

par les différentes parties prenantes

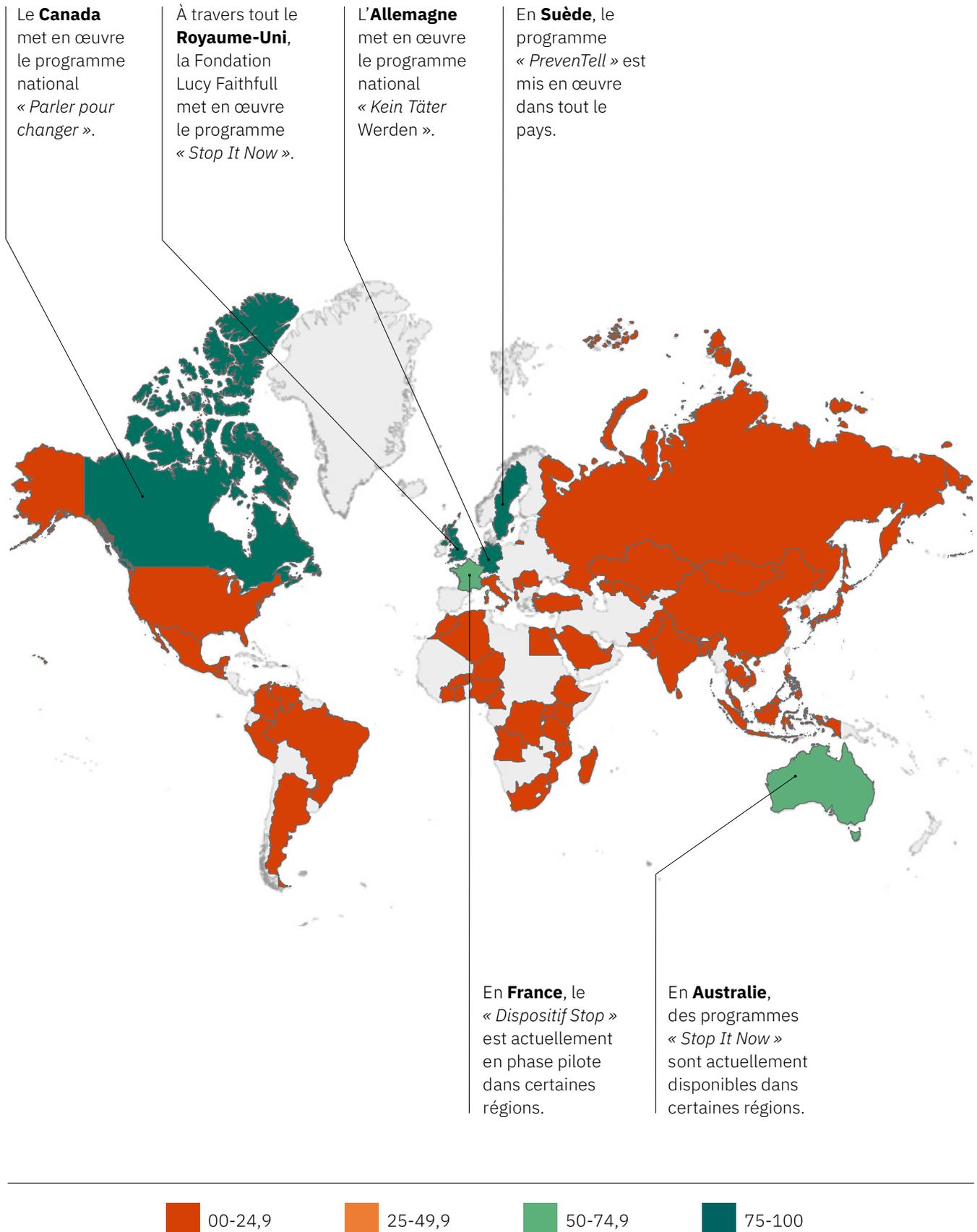


Développer les programmes de prévention

Travailler sur des programmes de prévention qui s'attaquent aux risques au sein des communautés peut avoir un effet dissuasif et réduire la récurrence. Il s'agit d'un élément essentiel de stratégies de prévention efficaces.⁶¹ **Parmi les pays évalués, seuls six proposent des services ou programmes aux personnes troubles par leurs pensées sexuelles sur des mineurs.** Parmi ceux-ci, seuls quatre sont affiliés à un gouvernement (voir la [figure 14](#)).

⁶¹ Ligiero D et coll. (2019) « What works to prevent sexual violence against children: Executive Summary » [qu'est-ce qui fonctionne pour prévenir la violence sexuelle à l'encontre des enfants : synthèse], Together for Girls, <http://clock.uclan.ac.uk/31565/1/Lorraine%20Radford%20Executive%20Summary.pdf>

Figure 14 : Disponibilité de programmes pour les personnes troublées par des pensées sexuelles sur des mineurs



Note de 0 à 100 où 0 = le pire environnement pour les enfants et 100 = le meilleur environnement pour les enfants

De même, **un pays sur quatre (26 %) a mis en place des programmes de réhabilitation afin de prévenir la récidive des délinquants adultes**. La Malaisie est un pays qui a pris des mesures sur ce front : en 2006, elle a élaboré un programme pour éviter la récidive par le biais d'un soutien psychosocial sur l'ensemble du système pénitentiaire malaisien.⁶²

Dans l'ensemble, cependant, les programmes de ce type sont rarement mis en œuvre de manière systématique ; il s'agit souvent d'initiatives locales ponctuelles.⁶³ En Australie, le programme de traitement intensif en détention de la Nouvelle-Galles du Sud est un exemple des programmes de lutte contre la récidive en milieu carcéral.⁶⁴ À ce jour, cependant, aucun programme similaire ne semble exister dans le Territoire du Nord, bien que la stratégie nationale de prévention et de réponse aux abus sexuels sur les enfants 2021-2030 vise à systématiser ces programmes dans tout le pays.⁶⁵

La recherche a mis en évidence l'efficacité des programmes de réhabilitation, surtout parce que le taux de récidive des délinquants pour crimes sexuels est inférieur à celui pour bon nombre d'autres types de crimes.⁶⁶ D'autre part, l'isolement social et l'exclusion ne contribuent guère à résoudre le problème. En fait, ils semblent augmenter le taux de récidive sexuelle. Parallèlement, le fait d'avoir des relations constructives et un emploi diminue les risques de récidive.^{67,68} Malgré les preuves à l'appui de l'utilité de la réhabilitation, la plupart des pays optent pour une approche plus punitive, y compris le recours à des pratiques non fondées sur des preuves, comme la castration chimique.

⁶² *Free Malaysia Today*, « Rehab programme in prison vital for sex offenders » [le programme de réhabilitation en prison est vital pour les délinquants sexuels], 14 octobre 2018, <https://www.freemalaysiatoday.com/category/opinion/2018/10/14/rehab-programme-in-prison-vital-for-sex-offenders/>

⁶³ Nous constatons que depuis la fin de ce programme de recherche (avril 2022), le service pénitentiaire fédéral argentin met désormais en œuvre dans 12 prisons du pays un programme thérapeutique en trois étapes qui couvre l'évaluation diagnostique individuelle, la thérapie et la prévention de la récidive chez les délinquants adultes.

⁶⁴ NSW Bureau of Crime Statistics and Research, Crime and Justice Bulletin no 193, July 2016, [https://www.bocsar.nsw.gov.au/Publications/CJB/Report-2016-Custody-based-Intensive-Treatment-\(CUBIT\)-program-cjb193.pdf](https://www.bocsar.nsw.gov.au/Publications/CJB/Report-2016-Custody-based-Intensive-Treatment-(CUBIT)-program-cjb193.pdf)

⁶⁵ Duwe G (2018) « Can circles of support and accountability (CoSA) significantly reduce sexual recidivism? Results from a randomized controlled trial in Minnesota » [peut-on réduire considérablement la récidive sexuelle par des cercles de soutien et la responsabilisation ? Résultats d'un essai contrôlé randomisé au Minnesota], *Journal of Experimental Criminology*, <https://link.springer.com/article/10.1007/s11292-018-9325-7> ; Commonwealth of Australia, National Strategy to Prevent and Respond to Child Sexual Abuse 2021-2030 [stratégie nationale 2021-2030 pour prévenir et répondre à l'abus sexuel de l'enfant], 2021, <https://childsafety.pmc.gov.au/sites/default/files/2021-10/national-strategy-2021-30.pdf>

⁶⁶ Farmer M et coll. (2015) « Understanding desistance from sexual offending: A thematic review of research findings » [comprendre la renonciation à la délinquance sexuelle : un examen thématique des conclusions de la recherche], *Probation Journal*, <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0264550515600545>

⁶⁷ Farmer M et coll. (2015) « Understanding desistance from sexual offending: A thematic review of research findings » [comprendre la renonciation à la délinquance sexuelle : un examen thématique des conclusions de la recherche], *Probation Journal*, <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0264550515600545>

⁶⁸ Duwe G (2018) « Can circles of support and accountability (CoSA) significantly reduce sexual recidivism? Results from a randomized controlled trial in Minnesota » [peut-on réduire considérablement la récidive sexuelle par des cercles de soutien et la responsabilisation ? Résultats d'un essai contrôlé randomisé au Minnesota], *Journal of Experimental Criminology*, <https://link.springer.com/article/10.1007/s11292-018-9325-7>

Neuf des pays évalués ont mis en place des traitements et services d'intervention pour les enfants ayant un comportement sexuel problématique qu'on peut décrire comme une série de comportements sexuels qui ne correspondent pas à la norme de développement de l'enfant.⁶⁹ Dans de nombreux cas, les comportements sexuels problématiques chez les enfants sont transitoires⁷⁰ et les faibles taux de récurrence indiquent que ces comportements peuvent être contrôlés et gérés.⁷¹

Deux des pays de l'indice ont établi des services nationaux de réhabilitation pour les enfants ayant un comportement sexuel problématique. Il s'agit notamment de la Corée du Sud où, en 2022, le ministère de l'Égalité des Sexes et de la Famille a mis en place un programme de thérapie cognitivo-comportementale pour les enfants et les adolescents victimes de violences sexuelles,⁷² et du Royaume-Uni, qui gère le soutien des enfants et des jeunes présentant un comportement sexuel préjudiciable par son Service national d'évaluation et de traitement clinique.⁷³

D'autres pays ont conçu des programmes dont la disponibilité est locale ou limitée. Par exemple, l'organisme australien New Street Services, en Nouvelle-Galles du Sud, propose des services thérapeutiques aux enfants et aux jeunes pour les aider à comprendre, à reconnaître, à assumer la responsabilité de leur comportement sexuel préjudiciable et à y mettre fin.⁷⁴ En Afrique du Sud, la Teddy Bear Clinic de Johannesburg a mis au point le Support Programme for Abuse Reactive Children [programme de soutien pour les enfants réactifs à l'abus], un programme visant à détourner du système de justice pénale les enfants âgés de 6 à 18 ans ayant des comportements sexuellement dangereux ou qui ont commis des délits sexuels pour les orienter vers un programme thérapeutique.⁷⁵ Rien ne prouve cependant que ces programmes soient disponibles dans tout le pays.

⁶⁹ Berry Street, Problematic sexualised behaviour [comportement sexualisé problématique], www.berrystreet.org.au/learning-and-resources/fact-sheets/problematic-sexualised-behaviour#:~:text=Problematic%20sexualised%20behaviour%20describes%20a,example%20sexualised%20conversations%20or%20gestures

⁷⁰ ATSA, Practice Guidelines for Assessment, Treatment, and Intervention with Adolescents Who Have Engaged in Sexually Abusive Behavior [guide pratique pour l'évaluation, le traitement et l'intervention auprès d'adolescents qui ont présenté un comportement sexuellement abusif], 2021, https://www.atsa.com/Members/Adolescent/ATSA_2017_Adolescent_Practice_Guidelines.pdf

⁷¹ Rebecca L et al (2021) « Changing the paradigm: Using strategic communications to promote recognition of child sexual abuse as a preventable public health problem » [modifier la norme : en utilisant des communications stratégiques pour promouvoir la reconnaissance de l'abus sexuel de l'enfant comme un problème de santé publique évitable], *Child Abuse & Neglect*, www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0145213421001344?via%3Dihub

⁷² Ministère de l'Égalité des Sexes et de la Famille, Programme de comportement cognitif pour les délinquants sur des enfants et adolescents, 2021, <http://www.mogef.go.kr/kor/skin/doc.html?fn=6cfd9c3563f4e168ecd83a2d041bd83.hwp&rs=/rsfiles/202202/>

⁷³ NSPCC, Treating young high-risk harmful sexual behaviour [traiter les comportements sexuels à haut risque de préjudice chez les jeunes]. <https://learning.nspcc.org.uk/services-children-families/ncats>

⁷⁴ NSW Government, New Street Services, <https://www.health.nsw.gov.au/parvan/hsb/Pages/new-street-services.aspx>

⁷⁵ Impact Consulting, An Impact Evaluation of the Teddy Bear Clinic's Support Programme for Abuse Reactive Children [évaluation de l'impact du programme de soutien de Teddy Bear's Clinic sur les enfants réactifs à l'abus], 2013, https://theevaluationfund.org/wp-content/uploads/2019/02/288_TTBC-EVALUATION-REPORT-2013.pdf

3

Capacités et volonté

nationales

ENSEIGNEMENT CLÉ | Le renforcement des capacités des États aide les gouvernements à mieux comprendre et gérer l'EASE

Les données relatives aux abus et à l'exploitation sexuels des enfants fournissent des indications essentielles sur la portée et l'ampleur du problème. À son tour, cela garantit que les politiques, les plans et les budgets nationaux soient pertinents et adaptés.

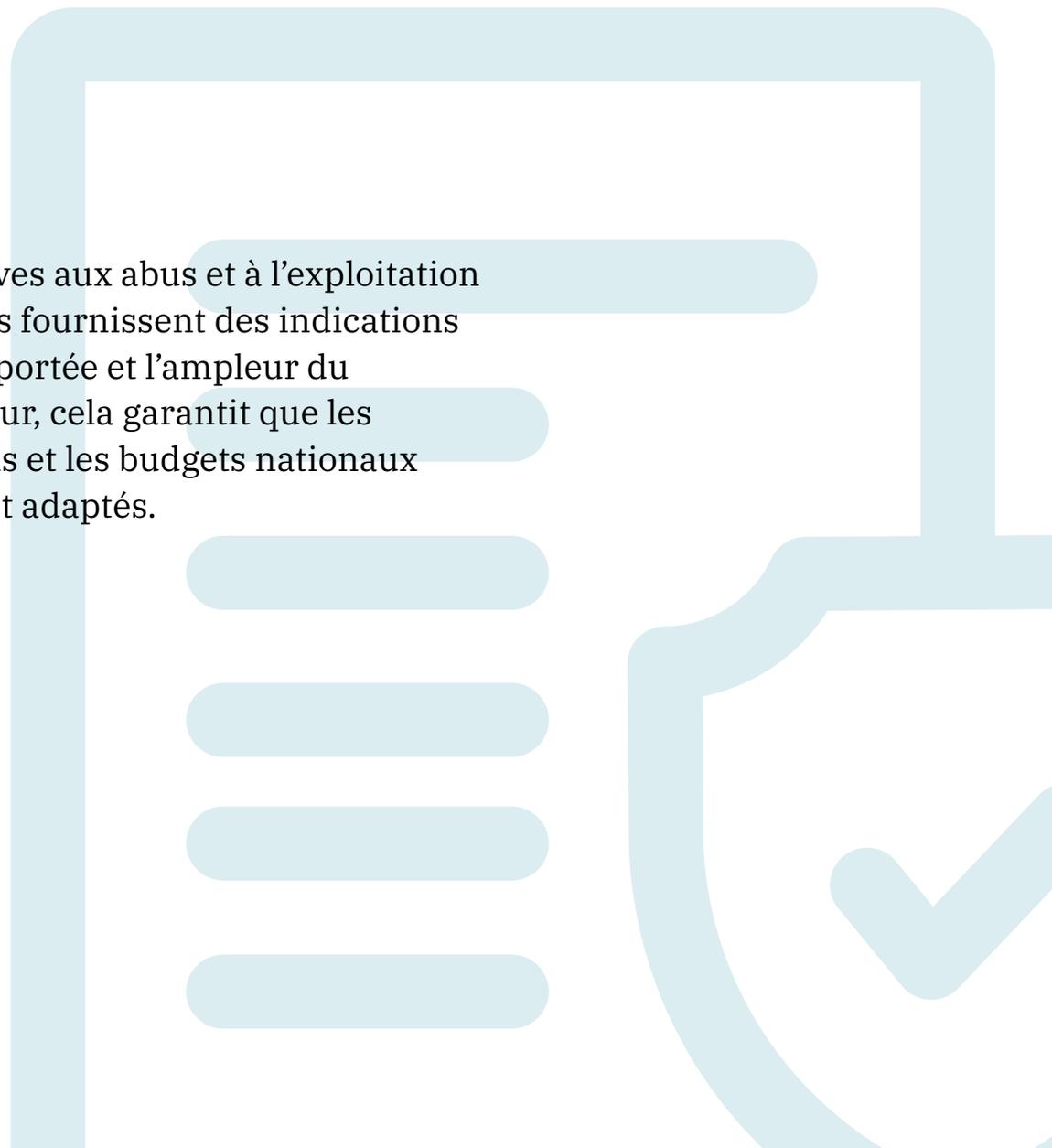


Figure 15 : Méthode d'évaluation des capacités et de la volonté nationales

Cette figure présente une sélection des questions utilisées pour évaluer les pays et savoir s'ils disposent des données et systèmes nécessaires afin de lutter efficacement contre l'EASE. Elle montre également les réponses que donnent les pays ayant obtenu les meilleurs résultats dans cette catégorie. Pour plus d'informations sur les questions comprises dans cette catégorie et sur les services des pays ayant obtenu les meilleurs résultats, téléchargez l'[indice Out of the Shadows](#).

 = OUI  = OUI, DE SEXE SEULEMENT  = NON

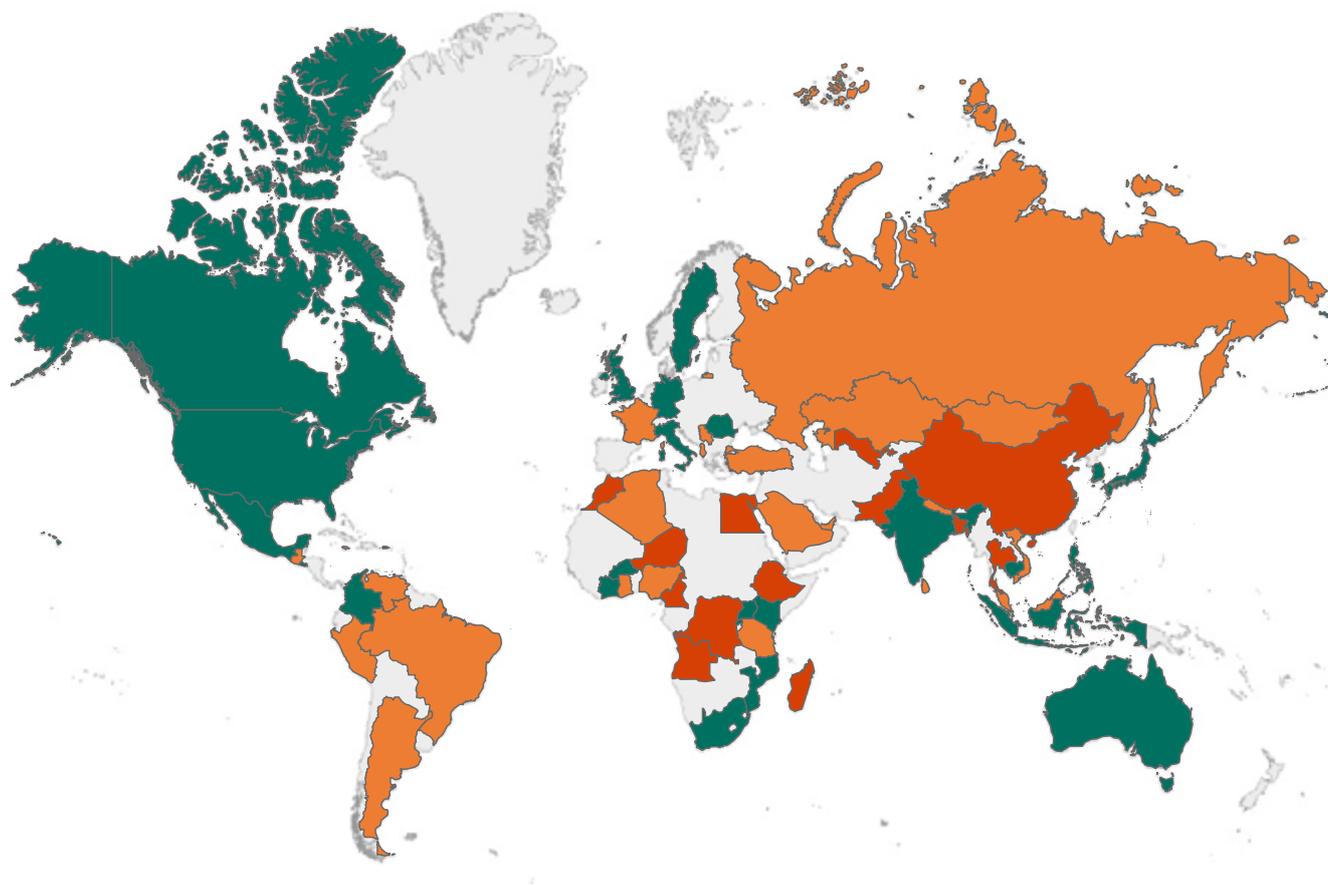
	Japon	Corée du Sud	Canada	France	Kenya
Le pays dispose-t-il d'un plan d'action ou d'une stratégie spécifique à l'échelle nationale pour faire face à l'EASE ?					
Cette stratégie ou ce plan d'action prévoient-ils la participation des enfants et des adolescents ?					
Ce plan d'action ou cette stratégie font-ils référence à un plan de financement pertinent ?					
Ce plan d'action ou cette stratégie incluent-ils l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne ou le pays dispose-t-il séparément d'un plan d'action ou d'une stratégie qui traite de l'EASE en ligne ?					
Le pays dispose-t-il d'un plan d'action ou d'une stratégie à l'échelle nationale pour protéger les enfants contre la traite, y compris l'exploitation sexuelle dans le cadre des voyages et du tourisme ?					
Le gouvernement du pays (ou une organisation agréée par le gouvernement ou dont le gouvernement utilise les données) collecte-t-il des données sur la prévalence de l'EASE ?					
Ces données sont-elles ventilées en fonction du sexe et de l'âge de la victime ?					
Ces données sont-elles ventilées en fonction du sexe et de l'âge de l'auteur des faits ?					
Ces données ont-elles été publiées au cours des trois dernières années ?					
Le gouvernement du pays (ou une organisation agréée par le gouvernement ou dont le gouvernement utilise les données) collecte-t-il des données sur les cas signalés d'EASE ?					

Suivi de la volonté politique et des capacités de l'État

La disponibilité de données sur les cas et les expériences d'EASE augmente, ce qui témoigne d'un engagement croissant des pays à comprendre et à prévenir l'exploitation et les abus sexuels des enfants. Au cours de la dernière décennie, des efforts considérables ont été déployés pour améliorer les données relatives aux pays à revenu faible et intermédiaire grâce au programme d'enquêtes démographiques et sanitaires (EDS), aux enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) et aux enquêtes sur la violence contre les enfants et les jeunes (VACS).

Au niveau mondial, des efforts sont en cours pour suivre et cataloguer la prévalence de l'EASE. **Près de la moitié des pays évalués (45 %) collectent des données**, soit une augmentation de 23 % depuis la dernière édition de l'indice OOSI. De même, près des trois quarts des pays (73 %) collectent et publient des données sur le nombre de cas d'EASE enregistrés et signalés (voir la [figure 16](#)).

Figure 16 : Pays recueillant des données de prévalence ou sur les cas signalés



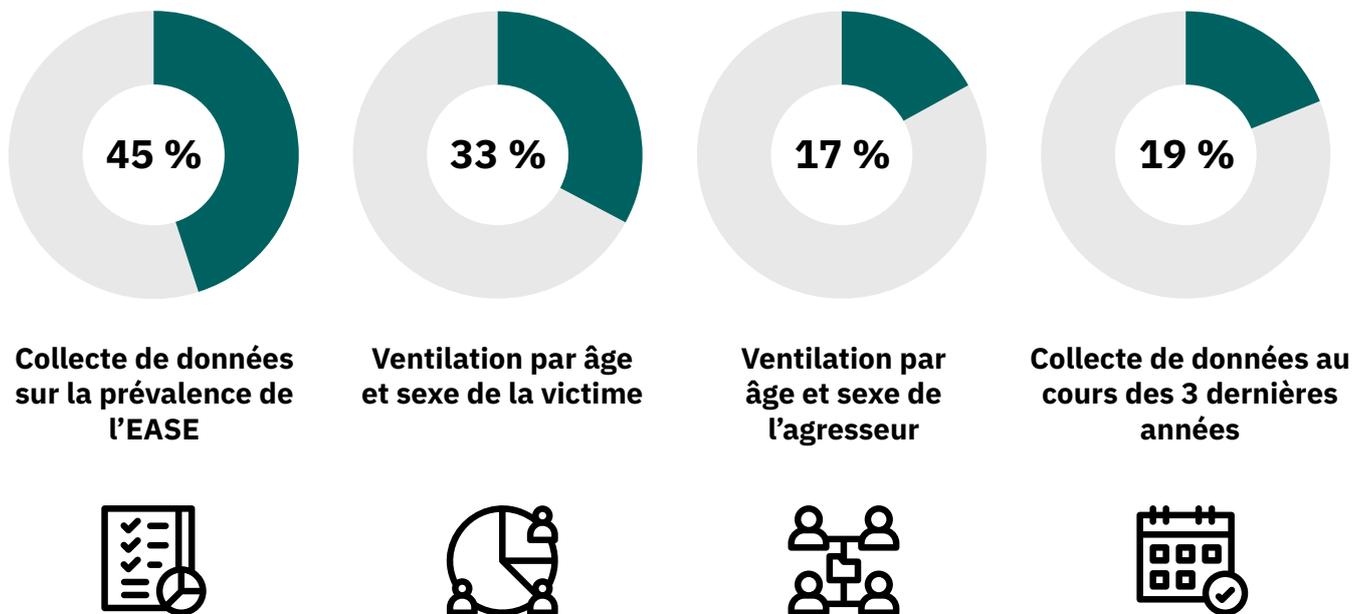
■ Pas de collecte de données

■ Collecte de données de prévalence OU de cas signalés

■ Collectes données de prévalence ET de cas signalés

Les capacités des États sont toutefois limitées par le manque de données désagrégées et ralentissent les progrès en matière de renouvellement ou de révision des stratégies nationales de lutte contre l'EASE. Afin de comprendre les complexités de l'EASE, il est important de désagréger les données. En ventilant les données en unités plus petites, notamment par âge et par sexe, on donne aux parties prenantes une image plus claire du vécu et des moteurs de l'EASE. Les parties prenantes peuvent ainsi concevoir des interventions appropriées et ciblées (voir la figure 17). Bien que 74 % des pays collectent des données ventilées en fonction du sexe et de l'âge de la victime, celles sur le sexe et l'âge de l'auteur sont limitées (37 %). S'assurer que les données sont à jour constitue un autre enjeu. En effet, **moins d'un cinquième (19 %) des pays de l'indice ont collecté des données de prévalence au cours des trois dernières années.**

Figure 17 : Limites des efforts de collecte de données sur la prévalence nationale



Remarque : la figure 17 montre le pourcentage des 60 pays couverts par l'indice OOSI qui collectent des données de prévalence et les ventilent, ainsi que le pourcentage de pays qui ont collecté ces données au cours des trois dernières années.

Le manque de cohérence des cadres utilisés par les pays pour suivre la prévalence de l'EASE nous empêche aussi de comprendre l'ampleur et la portée du problème. Chaque pays tend à utiliser sa propre définition de l'EASE et il existe des variations en termes de méthodologies, de stratégies d'échantillonnage et d'organismes responsables. Cette incohérence est particulièrement préoccupante alors que l'EASE continue d'évoluer dans un espace en ligne qui n'est pas confiné par les frontières nationales.

L'élaboration de stratégies/plans d'action visant à éradiquer l'EASE a ralenti, **moins de la moitié des pays évalués (42 %) disposant d'une stratégie pour y mettre fin.** Il se peut que la pandémie de COVID-19 ait forcé les pays à abaisser la priorité quant à leurs efforts d'élaboration et de mise à jour de stratégies. Certains éléments indiquent pourtant que quelques pays sont en train de mettre au point leurs nouveaux plans d'action. Ainsi, la Suède est en train d'élaborer une nouvelle stratégie de lutte contre toutes les formes de maltraitance des enfants, qu'elle entend finaliser d'ici la fin 2022.⁷⁶

Dans les 25 pays qui disposent d'une stratégie ou d'un plan d'action pour lutter contre l'EASE, **on constate d'importantes lacunes au niveau de l'inclusion de la voix des enfants et des jeunes dans le processus ou pour veiller à l'existence d'un plan de financement clair de manière à mettre en œuvre** les dispositions de la stratégie. Moins de deux pays sur cinq (36 %) ayant des stratégies en place ont clairement inclus les enfants et les adolescents dans le processus de rédaction, et parmi eux, seulement deux pays sur cinq ont des plans de financement clairs. La Stratégie nationale australienne de prévention et de réponse à l'abus sexuel de l'enfant 2021-2030 constitue un bon exemple d'inclusivité. Elle a été élaborée en consultation directe avec des victimes-survivantes, des jeunes aborigènes et insulaires du détroit de Torres, des jeunes handicapés, des jeunes LGBTQIA+ et des jeunes vivant dans des communautés régionales et éloignées. Ainsi, il est possible de s'assurer que les mesures sont mises en œuvre d'une manière adaptée et spécifique à leurs besoins.⁷⁷

⁷⁶ Gouvernement de Suède, Government appoints Inquiry Chair to develop national strategy to prevent and combat violence against children [le gouvernement établit une commission d'enquête pour élaborer une stratégie nationale visant à prévenir et lutter contre la violence envers les enfants], 2021, <https://www.government.se/press-releases/2021/06/government-appoints-inquiry-chair-to-develop-national-strategy-to-prevent-and-combat-violence-against-children/>

⁷⁷ Gouvernement australien, National Office of Child Safety, National Strategy to Prevent and Respond to Child Sexual Abuse [stratégie nationale de prévention et de réponse à l'abus sexuel de l'enfant], <https://childsafety.pmc.gov.au/what-we-do/national-strategy-prevent-child-sexual-abuse#:~:text=These%20are%3A,children%20with%20harmful%20sexual%20behaviours>

ENCADRÉ : Mieux ensemble – collaborer avec la société civile

Dans le monde entier, la société civile fournit le lien nécessaire sur le terrain pour mettre en œuvre des programmes gouvernementaux de prévention et réponse à l'EASE. **Ces organisations comblent les lacunes en matière de programmes éducatifs complets quand les capacités de l'État font défaut.**

Au Royaume-Uni, la Lucy Faithfull Foundation (une association caritative affiliée au gouvernement qui se consacre exclusivement à la prévention de l'EASE) propose un programme d'apprentissage en ligne pour sensibiliser parents, aidants et professionnels à l'exploitation et à l'abus sexuels des enfants.⁷⁸ La Fondation gère également le programme Stop It Now! [arrête tout de suite !] à travers le Royaume-Uni et l'Irlande qui fournit des informations et un soutien aux personnes troublées par leurs pensées sexuelles sur les enfants. De même, T-Marc (une des plus grandes ONG de Tanzanie) éduque les parents sur la prévention de l'EASE dans le cadre de son projet Families Matter! [les familles comptent !]⁷⁹

Des organisations, en particulier dans l'hémisphère Sud, entreprennent également des projets importants pour tenter de comprendre la prévalence de l'EASE et créer des données utiles et de comparaison entre les pays. Le programme Disrupting Harms [empêcher les préjudices] en est un exemple marquant : il vise à mieux comprendre comment la technologie numérique facilite l'exploitation et les abus sexuels des enfants dans 13 pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie.⁸⁰

Les gouvernements reconnaissent que les organisations de la société civile sont un catalyseur essentiel du changement. Presque tous les pays (85 %) font participer officiellement les organisations de la société civile à la définition et à la mise en œuvre de leur programme, par le biais de groupes de travail et de consultations. Le gouvernement colombien, par exemple, mène l'élaboration d'un plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les enfants, en consultation avec le Conseil présidentiel pour les enfants et les adolescents, les organisations de la société civile et le corps universitaire.⁸¹ De même, en février 2021, le Sri Lanka a rédigé son plan d'action national contre la traite des êtres humains (2021-2025) avec la contribution d'ONG locales, du corps universitaire et d'autres experts pertinents.⁸²

⁷⁸ Stop it Now, The Lucy Faithfull Foundation, <https://www.stopitnow.org.uk/how-we-prevent-child-sexual-abuse/the-lucy-faithfull-foundation/>

⁷⁹ T-Marc Tanzania, Families Matter! Project, <https://tmarc.or.tz/projects/families-matter-project-fmp-i/>

⁸⁰ End Violence Against Children, Disrupting Harm [empêcher les préjudices], <https://www.end-violence.org/disrupting-harm>

⁸¹ End Violence Against Children, Colombia, [https://www.end-violence.org/impact/countries/colombia#:~:text=The%20Colombian%20Institute%20for%20Family%20Welfare%20\(ICBF\)%20was%20appointed%20the,a%20Pathfinding%20country%20in%202020](https://www.end-violence.org/impact/countries/colombia#:~:text=The%20Colombian%20Institute%20for%20Family%20Welfare%20(ICBF)%20was%20appointed%20the,a%20Pathfinding%20country%20in%202020)

⁸² Ministère des affaires étrangères américain, Trafficking in Persons Report – Sri Lanka [rapport sur la traite des personnes : Sri Lanka], 2021, <https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/sri-lanka/>

4

Services de soutien et d'aide au rétablissement

ENSEIGNEMENT CLÉ | La mise en place de systèmes de soutien à court et long terme, adaptés à l'âge des enfants touchés par l'EASE est essentielle à leur rétablissement.

Les survivants de l'EASE peuvent subir toute une série d'effets physiques et psychologiques néfastes, à court et long terme. Il est essentiel pour la santé physique et mentale des victimes-survivantes que la réponse tienne compte de ces deux paramètres de durée. Il faut **un ensemble d'interventions immédiates et coordonnées pour les victimes-survivantes et les aidants innocents**, mais aussi des interventions qui traitent des effets à long terme de l'EASE. Les deux sont essentiels à la guérison.⁸³

⁸³ Shuman T (2021) « Intervention Strategies for Promoting Recovery and Healing from Child Sexual Abuse » [stratégies d'intervention pour promouvoir le rétablissement et la guérison d'abus sexuels chez l'enfant], <https://www.intechopen.com/chapters/75990>

Figure 18 : Méthode d'évaluation des services de soutien et d'aide au rétablissement

Cette figure montre une sélection des questions utilisées pour évaluer les pays sur les services de soutien et d'aide au rétablissement pour les victimes-survivantes. Elle montre également les réponses que donnent les pays ayant obtenu les meilleurs résultats dans cette catégorie. Pour plus d'informations sur les questions comprises dans cette catégorie et sur les services des pays ayant obtenu les meilleurs résultats, téléchargez l'[indice Out of the Shadows](#).

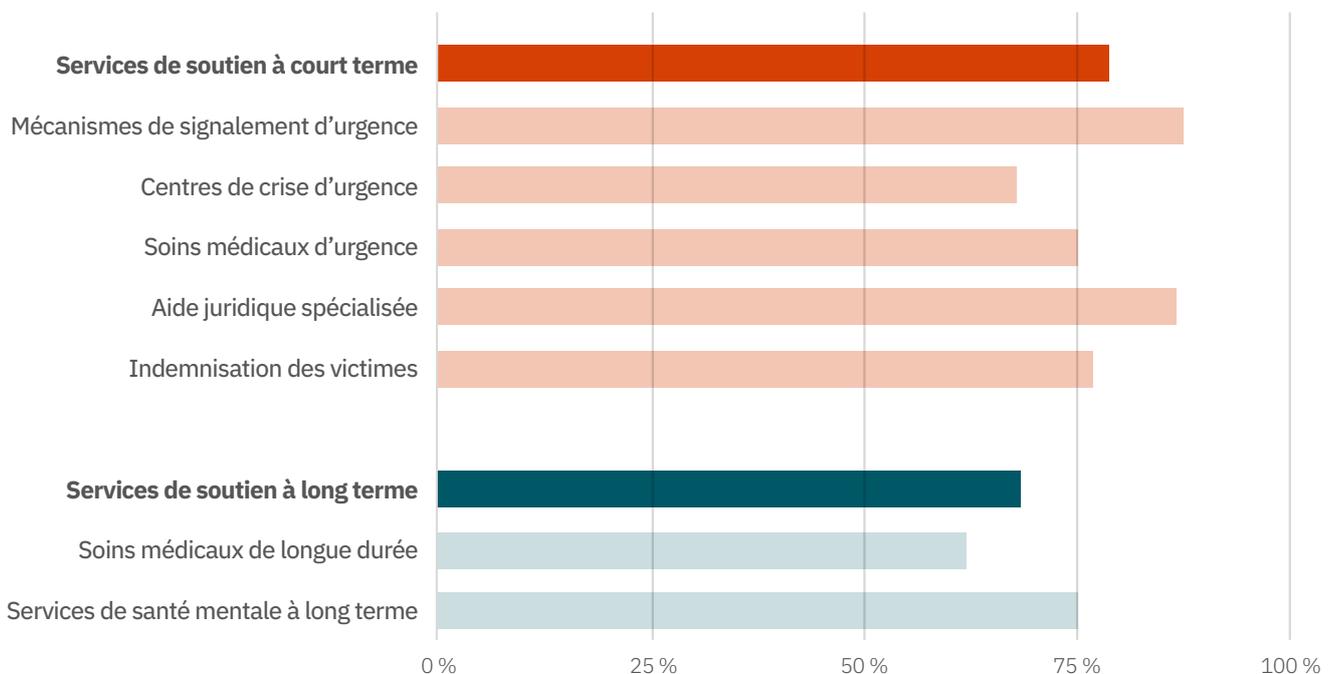


	Indonésie	Suède	Brésil	Japon	Turquie
Le pays dispose-t-il de programmes ou de centres d'orientation en matière d'agressions sexuelles qui fournissent des informations et une aide d'urgence aux victimes ?	b	a	a	a	a
Le pays dispose-t-il de centres de crise ou d'hôpitaux qui proposent des examens gratuits et d'autres traitements/tests à la suite d'un abus sexuel (par exemple, dépistage du VIH ou d'autres maladies sexuellement transmissibles, contraception d'urgence) ?					
Le gouvernement du pays ou une organisation agréée par le gouvernement ont-ils produit des directives sur l'évaluation clinique des enfants et des jeunes qui peuvent avoir été victimes d'abus sexuels ?					
L'État exige-t-il ou encourage-t-il le recours à des équipes pluridisciplinaires lors de la réponse ou de l'enquête sur des cas d'abus et d'exploitation sexuels d'enfants ?	d	d	c	d	d
Le gouvernement du pays ou un organisme professionnel du pays fournit-il des directives ou dispense-t-il une formation aux travailleurs sociaux (ou à d'autres professionnels de services à l'enfance pertinents) qui interviennent sur des cas d'EASE ?					
Le pays dispose-t-il d'un mécanisme légal d'indemnisation des victimes ?					
Le pays fournit-il des soins médicaux de suivi gratuits aux enfants qui ont été victimes d'EASE ?					
Le pays fournit-il des services de santé mentale aux enfants qui ont été victimes d'abus et d'exploitation sexuels ?	e	e	e		e
Le pays collecte-t-il des données sur les demandes d'aide pour violences sexuelles subies au cours de l'enfance ?					

Des services de soutien d'urgence solides dans tous les domaines

Lorsqu'il s'agit de répondre à l'EASE, les pays ont tendance à disposer de **solides systèmes de réponse à court terme**⁸⁴ (voir la [figure 19](#)). Ils comprennent entre autres des lignes d'assistance et des canaux permettant de signaler des cas ou des préoccupations en matière d'EASE. Près de **neuf pays sur dix ont fondé une ligne d'assistance téléphonique**, tandis que **70 % d'entre eux ont également mis en place des options mobiles ou de chat** pour plus d'accessibilité.

Figure 19 : Disponibilité de services d'intervention à court et à long terme



De nombreux pays ont obtenu un classement élevé pour la mise à disposition d'espaces physiques, tels que des centres d'orientation en cas d'agression sexuelle ou des centres de crise en cas de viol, qui fournissent des informations et une aide d'urgence, y compris des soins médicaux et psychologiques. Plus de deux tiers (68 %) des pays proposent de tels centres, qui servent également de refuges d'urgence pour les victimes de violences.

⁸⁴ Chiyong Cha, Mi ran Lee (2022) « Healing from sexual violence among young women in South Korea » [Guérison de la violence sexuelle chez les jeunes femmes de Corée du Sud], *International Journal of Mental Health Nursing*, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/inm.12931>

S'agissant d'enfants victimes de violences sexuelles, un tiers des pays disposent de centres offrant des services d'aide d'urgence dédiés ou spécialisés pour les enfants. La Roumanie, par exemple, a créé des centres spécialisés pour les enfants victimes de traite et les enfants non accompagnés qui rentrent au pays.⁸⁵ Ces centres fournissent une assistance médicale, psychologique, sociale et juridique. Il existe également 47 centres d'urgence pour les enfants maltraités, négligés, exploités ou victimes de la traite, gérés par chaque autorité départementale.⁸⁶

Dans la plupart des cas, les services d'aide aux enfants sont intégrés aux centres d'aide aux victimes de viols pour les femmes. Cette intégration peut entraîner un manque de services spécialisés pour les garçons. Ainsi, l'Égypte dispose de centres d'orientation pour les agressions sexuelles dans tout le pays, qui fournissent des informations et une aide d'urgence aux femmes et jeunes filles victimes. La plupart d'entre eux sont gérés par le Conseil national des femmes.⁸⁷ Ces refuges accueillent les enfants masculins à charge des femmes victimes jusqu'à un certain âge, mais rien n'indique l'existence de tels programmes ou centres pour les jeunes garçons qui sont eux-mêmes victimes de violences sexuelles.

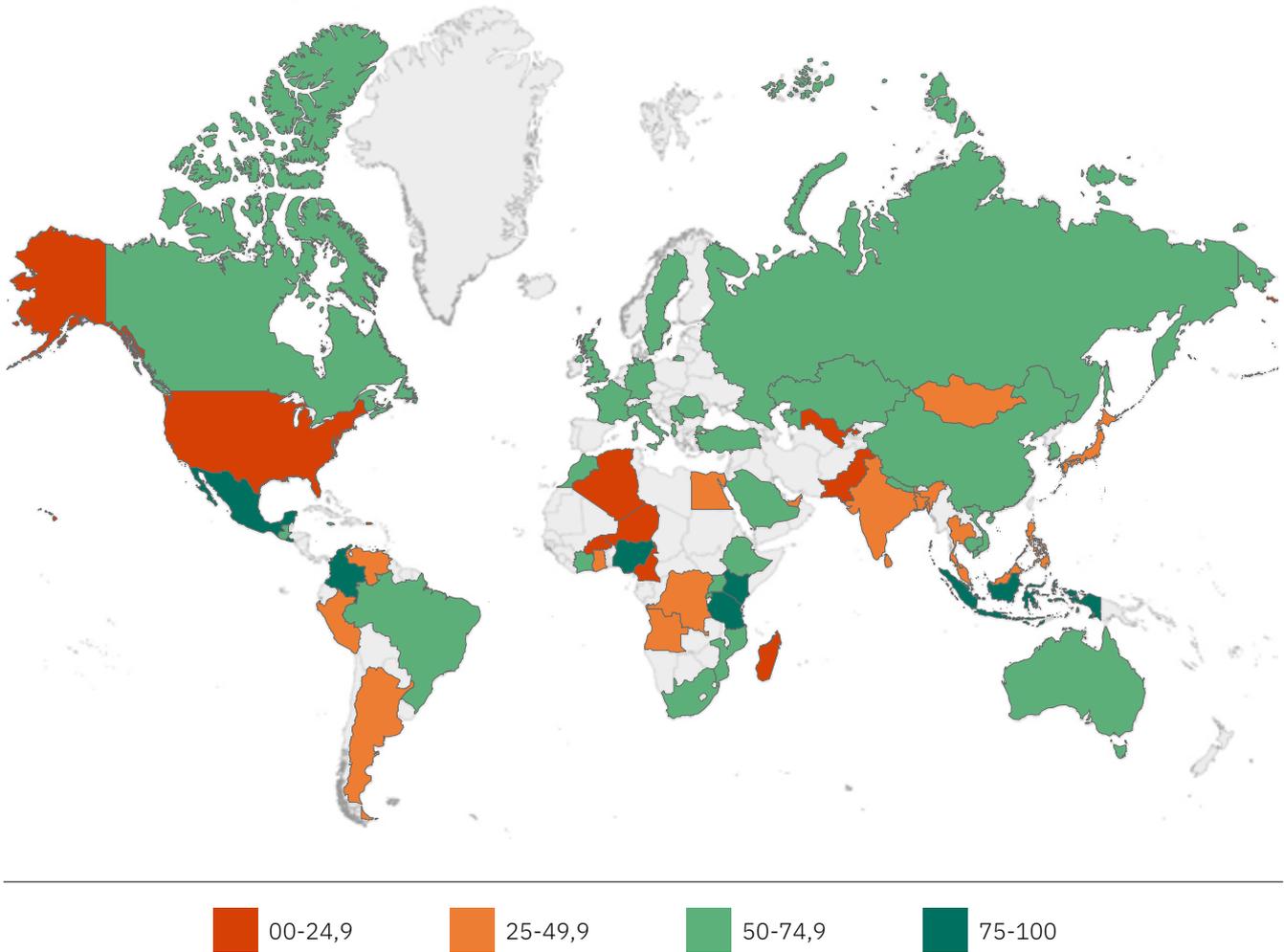
Intégrer le rétablissement à long terme dans les systèmes d'intervention

En plus des services d'urgence, les réponses qui se concentrent également sur les conséquences physiques et psychologiques à long terme de l'EASE sont essentielles pour le rétablissement des victimes. Pour comprendre si de tels services de soutien sont fournis ou non, nous avons évalué la disponibilité de soins médicaux de suivi et de services de santé mentale gratuits pour les victimes-survivantes. Nous avons également évalué la collecte de données sur les moyens par lesquels les victimes-survivantes ont cherché de l'aide, en plus de la nature de l'aide qu'elles ont reçue. Cette évaluation a montré que la disponibilité de **systèmes de réponse à long terme est plus faible qu'à court terme, avec seulement 13 %** des pays se situant dans les deux quintiles supérieurs (voir la [figure 20](#)).

⁸⁵ Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption (ANPCA), Ordonnance no 89/2004 pour l'approbation des normes minimales obligatoires concernant le centre d'accueil d'urgence pour les enfants maltraités, négligés et exploités, <https://lege5.ro/Gratuit/guztmnbt/ordinul-nr-89-2004-pentru-aprobarea-standardelor-minime-obligatorii-privind-centrul-de-primire-in-regim-de-urgenta-pentru-copilul-abuzat-neglijat-si-exploatat?d=2022-03-25>

⁸⁶ ECPAT, Global Monitoring Report: Romania [rapport de suivi mondial : Roumanie], https://ecpat.org/wp-content/uploads/2021/08/A4A_V2_EU_ROMANIA-1.pdf

⁸⁷ National Council for Women, Violence Against Women [violence contre les femmes], 2012, <http://ncw.gov.eg/wp-content/uploads/2016/05/en17.pdf>

Figure 20 : État de préparation des pays à soutenir les victimes-survivantes d'EASE à long terme⁸⁸

Note de 0 à 100 où 0 = le pire environnement pour les enfants et 100 = le meilleur environnement pour les enfants

Cette lacune s'explique principalement par le fait que bien que près de deux tiers des pays évalués fournissent des soins médicaux et de santé mentale à long terme, on ne vérifie guère si ces systèmes fournissent effectivement des services. **La collecte de données sur la recherche d'aide et la réception de services est très faible** sur l'ensemble des pays de l'indice : seuls 18 % des pays collectent des données sur la recherche d'aide et moins de 17 % sur la réception de services. Ce sont deux domaines fondamentaux qui permettraient une évaluation solide et régulière des services et leur adaptation aux besoins des enfants et des survivants. Les données sont essentielles pour éclairer les politiques et affecter des ressources.

⁸⁸ Résultat combiné, moyenne pondérée des indicateurs suivants : « Disponibilité de soins médicaux de suivi », « services de santé mentale », « données sur la recherche d'aide », « données sur la réception de services ».

En 2018, dans le cadre d'enquêtes nationales menées respectivement par le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance⁸⁹ et le ministère de l'Émancipation des Femmes et de la Protection de l'Enfance,⁹⁰ la Côte d'Ivoire et l'Indonésie ont collecté des données à la fois sur la recherche d'aide et sur la réception de services pour des violences sexuelles subies par des enfants. La plupart des données ont été collectées avec le soutien de partenaires externes du gouvernement, tels que les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC), qui ont recueilli des données par leurs enquêtes sur la violence contre les enfants dans le cadre du partenariat Together for Girls (TfG) au Salvador, en Colombie, au Kenya, au Mozambique et en Ouganda.⁹¹

S'assurer que les services de soutien sont centrés sur l'enfant

Les enfants qui ont été victimes d'exploitation ou d'abus sexuels auront des contacts avec diverses organisations, chacune ayant son propre mandat. Pour atténuer leur stress, le recours à des équipes pluridisciplinaires – qui regroupent des professionnels de plusieurs disciplines (professionnels de santé, forces de l'ordre, travailleurs sociaux) – peut servir de point de communication unique pour l'enfant. Cela réduit les risques de revictimisation et évite à l'enfant de revivre des expériences douloureuses en les racontant plus d'une fois. Cela réduit également le risque de confusion et de duplication des tâches par les organisations et améliore la communication et la collaboration entre elles.⁹²

Pour cet indicateur, l'indice a révélé qu'**un peu moins de la moitié des pays évalués (47 %) encouragent l'utilisation d'équipes pluridisciplinaires dans la réponse aux cas d'EASE** (par exemple par le biais des modèles de centres Child Advocacy ou Bauhaus). Toutefois, la **création de ces équipes est rarement exigée par la loi : à peine plus de 20 % des pays de l'indice OOSI disposent de tels mandats**. Pour obtenir des points pour cet indicateur, les lois et règlements, les plans nationaux et les recommandations produites par les services de l'État ont été pris en compte, ainsi que les centres de crise et les hôpitaux de chaque pays qui encouragent une approche pluridisciplinaire dans le traitement des victimes de violences sexuelles, en particulier les enfants victimes.

⁸⁹ Costa de Marfil, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfant, Violence faite aux enfants et aux jeunes en Côte D'Ivoire résultats de l'enquête natiCôte d'Ivoire, ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Violence faite aux enfants et aux jeunes en Côte d'Ivoire – résultats de l'enquête nationale, 2018, <https://www.togetherforgirls.org/cote-divoire/>

⁹⁰ Ministère de l'Émancipation des Femmes et Protection de l'Enfance, publication SNPHAR 2021, <https://www.kemenpppa.go.id/index.php/page/read/29/3610/angka-kekerasan-terhadap-anak-sepanjang-2021-menurun>

⁹¹ Pour plus d'informations : <https://www.togetherforgirls.org/violence-children-surveys/>

⁹² Herbert J & Bromfield L (2017) « Better Together? A Review of Evidence for Multi-Disciplinary Teams Responding to Physical and Sexual Child Abuse » [mieux ensemble ? examen des preuves en faveur de la réponse à l'abus physique et sexuel de l'enfant par des équipes pluridisciplinaires], *Trauma, Violence & Abuse* <https://ncjtc-static.fttc.edu/Resources/RS00004131.pdf>

5

Procédure judiciaire

ENSEIGNEMENT CLÉ | La procédure judiciaire doit être adaptée aux besoins de l'enfant, avec un personnel spécialement formé et des espaces sûrs.

Pour les enfants, la procédure judiciaire peut être intimidante et difficile à comprendre. Bien qu'il y ait de plus en plus de services judiciaires spécialisés, un système judiciaire plus attentif aux enfants est un élément important de toute stratégie de protection de l'enfance. Au-delà de la punition potentielle du délinquant et de l'effet dissuasif sur la communauté, la gestion du processus de justice pénale peut entraîner des conséquences directes sur la victime-survivante. Dans le monde entier, des changements sont nécessaires à tous les stades du parcours de justice pénale afin d'augmenter le nombre de signalements, de remédier aux forts taux d'attrition et de simplifier les processus pour éviter le risque de retraumatiser la victime.⁹³

⁹³ Cossins A (2006) « Prosecuting Child Sexual Assault Cases: To specialise or not, that is the question » [la poursuite de cas d'agression sexuelle : spécialisation ou non, là est la question], <http://www.austlii.edu.au/au/journals/CICrimJust/2006/30.pdf>

Figure 21 : Méthode d'évaluation du processus judiciaire

Cette figure montre une sélection des questions utilisées pour évaluer si le système judiciaire des pays est réactif et accessible aux enfants. Elle montre également les réponses que donnent les pays ayant obtenu les meilleurs résultats dans cette catégorie. Pour plus d'informations sur les questions comprises dans cette catégorie et sur les services des pays ayant obtenu les meilleurs résultats, téléchargez l'[indice Out of the Shadows](#).

  = OUI  = NON

- a** y compris des procédures pour les entretiens
- b** les trois sont obligatoires
- c** une est obligatoire

	Royaume-Uni	Afrique du Sud	France	Australie	Corée du Sud
Le pays dispose-t-il d'un organisme ou de cellules d'application de la loi désignés pour répondre à l'exploitation et à l'abus sexuels des enfants et les contrer ?					
Le pays dispose-t-il d'un organisme ou d'une cellule d'application de la loi désignés pour répondre aux crimes en ligne et les contrer, et qui se concentrent sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne (c'est-à-dire une unité spécialisée) ?					
Le gouvernement (ou une organisation agréée par le gouvernement) a-t-il adapté aux enfants et adolescents les outils et les normes utilisés par les enquêteurs de l'EASE ? Ces outils et normes comprennent-ils des procédures pour interroger les enfants ou recueillir leur déclaration ?	a	a	a	a	a
Les procureurs, juges et autres personnels concernés sont-ils tenus de recevoir une formation qui soit adaptée aux enfant victimes d'abus sexuels et tienne compte de leurs traumatismes ?	b	b	c		b
Le pays a-t-il des règles en place pour garantir que les procédures judiciaires sont adaptées aux enfants ?					
Les enfants soupçonnés ou accusés d'exploitation ou d'abus sexuels ont-ils droit à une aide juridique gratuite ou subventionnée ?					
Le pays a-t-il réalisé une évaluation de la réponse de son système judiciaire à l'exploitation et à l'abus sexuels des enfants au cours des cinq dernières années ?					
Le gouvernement publie-t-il des données sur le nombre d'arrestations liées à l'EASE ?					
Le gouvernement publie-t-il des données sur les inculpations ou mises en examen pour des infractions d'EASE ?					

Mettre en place des approches spécialisées au sein du système judiciaire

La recherche a mis en évidence les nombreux résultats positifs des cellules et tribunaux de poursuites spécialisés, dont le personnel est formé pour faire face aux vulnérabilités spécifiques des enfants. Disposer de tribunaux spécialisés présente de multiples avantages. La procédure est accélérée, car les dossiers des enfants ne font plus partie d'un système bondé pour adultes, et les décisions sont prises avec plus d'uniformité et sont motivées par l'intérêt supérieur de l'enfant.⁹⁴

Certains pays ont créé des **tribunaux spécialisés** (voir la [figure 17](#)). Parmi ces pays figure la Malaisie, dont les cours pénales spécialisées sur les crimes sexuels sur les enfants visent à apporter à ces derniers un espace sûr et sensible pour témoigner contre les auteurs de violences sexuelles.⁹⁵

Les pays sont également nombreux (80 %) à avoir mis en place des procédures judiciaires adaptées aux enfants (voir la [figure 22](#)), mais celles-ci **varient en termes de spécificité et d'alignement sur les meilleures pratiques reconnues au niveau international**. Alors que certains pays ne fixent que des règles de base, comme autoriser que les enfants témoignent

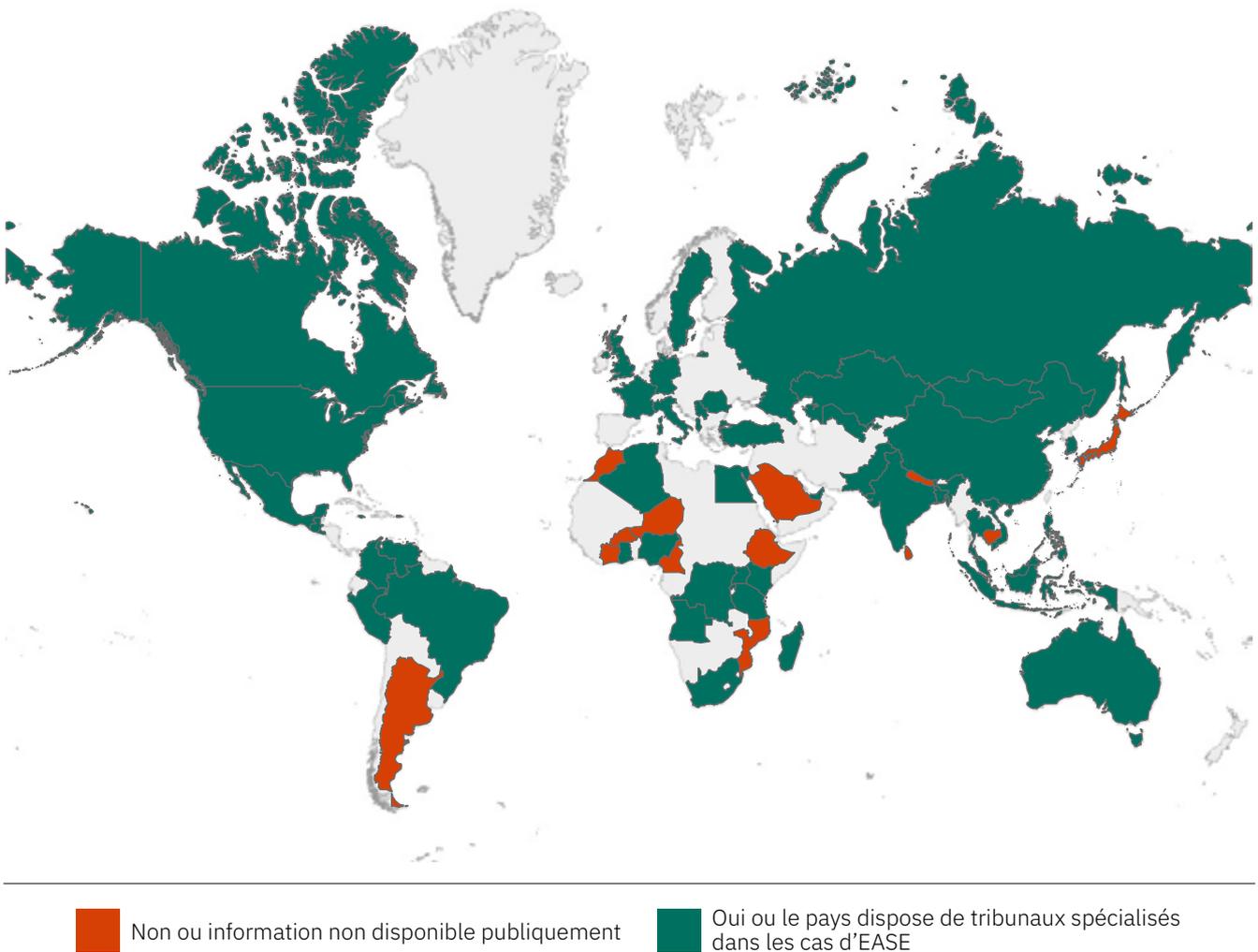
à distance, d'autres exigent un soutien plus complet. Ainsi, au Guatemala, les juges doivent veiller à ce que les enfants ne témoignent qu'une seule fois. Leur déclaration doit ensuite être utilisée dans les étapes suivantes de la procédure, sans limiter leur droit à participer et à être entendu. Les questions adressées aux enfants doivent toujours être posées par l'intermédiaire d'un facilitateur et modérées par un juge, afin d'éviter les questions revictimisantes. Toutes les déclarations doivent être effectuées de manière à éviter de faire subir à l'enfant un traumatisme inutile. Cela peut se faire au moyen de caméras Gesell, de la télévision en circuit fermé, de la vidéoconférence ou de tout autre outil.⁹⁶ De la même façon, l'Albanie établit le droit d'un enfant à être accompagné par une personne de confiance. L'enfant peut également demander à un psychologue de mener la procédure et d'assister à l'ensemble de l'entretien, qui doit se dérouler par télévision en circuit fermé.⁹⁷

⁹⁴ Parkinson P, Report for the Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse [rapport de la commission royale sur les réponses institutionnelles à l'abus sexuel de l'enfant], 2016, <https://www.childabuseroyalcommission.gov.au/sites/default/files/file-list/Research%20Report%20-%20Assessing%20the%20different%20dimensions%20and%20degress%20of%20risk%20of%20child%20sexual%20abuse%20in%20institutions%20-%20Causes.pdf>

⁹⁵ <https://www.kehakiman.gov.my/en/sexual-crime-court-against-children>

⁹⁶ Protocolo para recibir Declaraciones de Niñas, Niños y Adolescentes Víctimas y/o Testigos (Guatemala), http://ww2.oj.gob.gt/es/QueEsOJ/EstructuraOJ/UnidadesAdministrativas/CentroAnálisisDocumentaciónJudicial/cds/CDs%20compilaciones/Compilacion%20NNA/expedientes/05_36.pdf

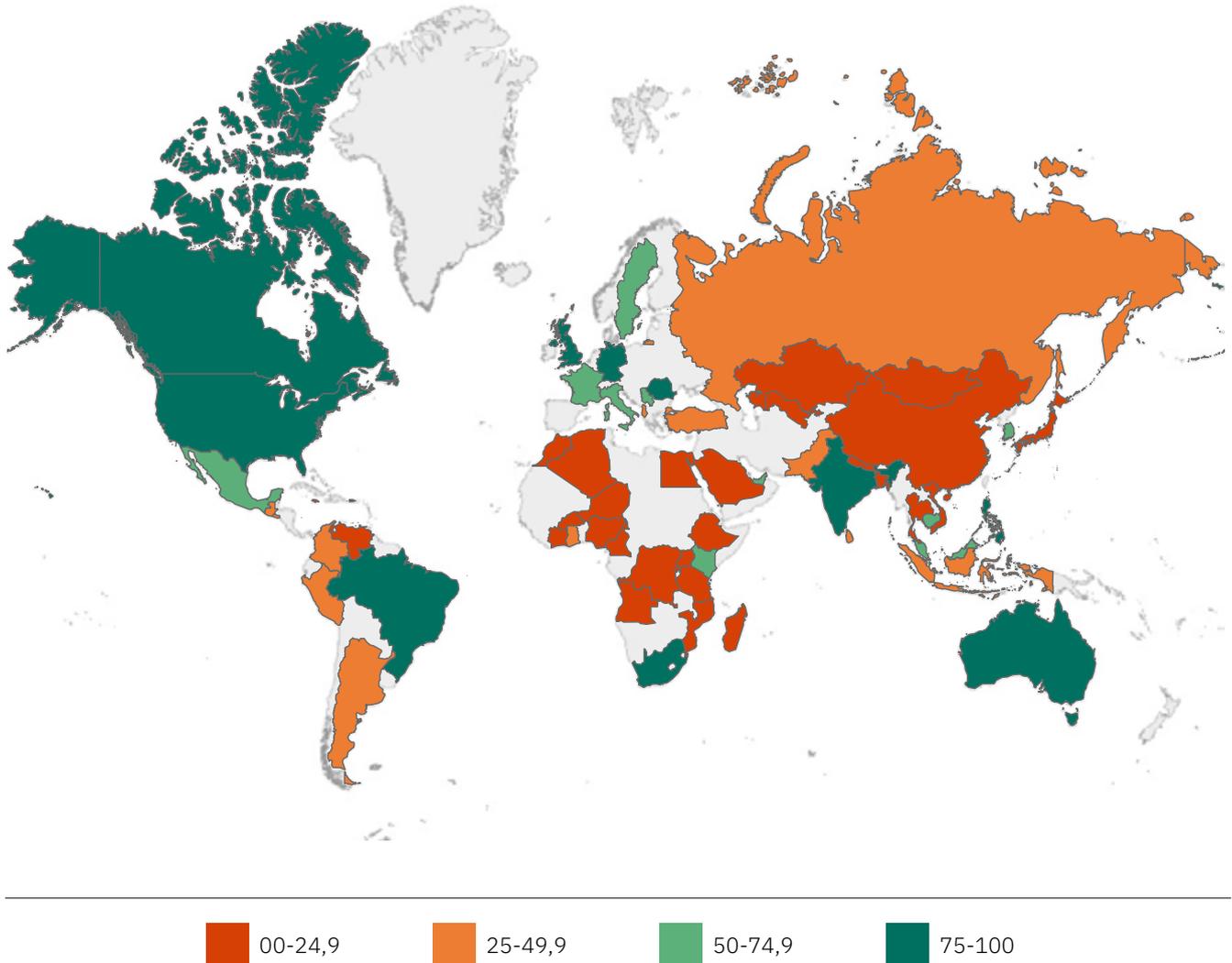
⁹⁷ Loi no 7905 du 21.3.1995, Code de procédure pénale (Albanie), https://legislationline.org/sites/default/files/documents/97/Albania_CPC_1995_am2017_en.pdf ; Loi no 37/2017 Code de justice pénale pour les mineurs (Albanie), <https://qbz.gov.al/preview/f83e2041-7f9d-4b5e-aa53-c967bf87810c>

Figure 22 : Procédures judiciaires adaptées aux enfants

Pour que partout dans le monde, les procédures des systèmes de justice soient adaptées aux enfants et restent à leur écoute, **il faut établir un système holistique de réponse, centré sur l'enfant, où tous les acteurs impliqués sont inclus dans la procédure judiciaire, de l'enfant jusqu'aux officiers chargés de l'interrogatoire.**

Dans 82 % des pays évalués, les enfants bénéficient de services d'aide juridique gratuits. Cependant, plus d'un quart de ces pays n'ont développé ni outils ni normes pour les enquêteurs qui soient adaptés aux enfants et adolescents, ni rédigé de directives garantissant que les procédures d'interrogatoire le soient aussi. Il existe notamment une grave lacune dans la formation du personnel judiciaire (voir la [figure 23](#)). **Seuls 13 des 60 pays évalués (22 %) exigent des juges et des procureurs qu'ils suivent une formation sur les procédures judiciaires adaptées aux enfants, sur les pratiques tenant compte des traumatismes et sur les abus sexuels.**

Figure 23 : Directives et formations des procureurs, des juges et des autres personnels judiciaires clés sur les procédures judiciaires adaptées aux enfants, sur les pratiques tenant compte des traumatismes et sur les abus sexuels.

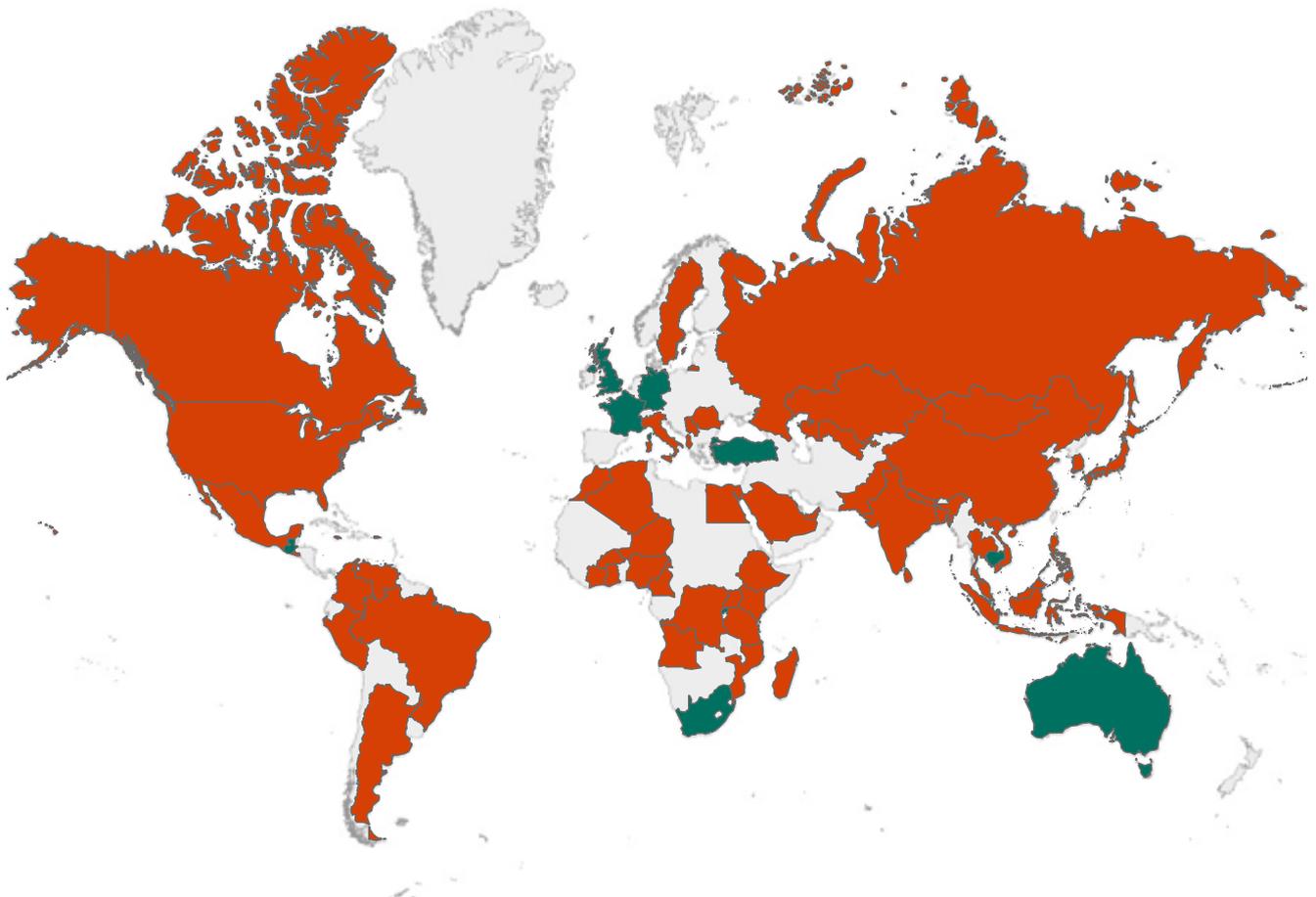


Note de 0 à 100 où 0 = le pire environnement pour les enfants et 100 = le meilleur environnement pour les enfants

Élargir les processus de suivi et d'évaluation

Un système de suivi et d'évaluation solide renforce les efforts visant à adapter et à centrer la procédure judiciaire sur les besoins de l'enfant (voir la [figure 24](#)). **La grande majorité des pays (85 %) n'évalue pas la réponse du système judiciaire aux cas d'EASE.** Seuls neuf pays évalués, principalement à revenu élevé, ont entrepris des évaluations de la réponse du système judiciaire à l'EASE auprès de victimes-survivantes, de forces de l'ordre ou de prestataires de services.

Figure 24 : Évaluation de la procédure judiciaire



■ Non ou information non disponible publiquement ■ Oui

Parallèlement, les **données manquent sur la façon dont les cas d'EASE progressent dans le système de justice pénale.** Seuls 10 pays publient des données sur les arrestations liées à l'EASE, tandis que 12 le font pour les mises en examen et 13 pour les condamnations. Cette incohérence dans les chiffres contribue à l'opacité du système. Dans de nombreux cas, les organismes chargés de signaler les arrestations sont distincts de ceux qui signalent les inculpations et les condamnations, et leurs processus de signalement s'alignent souvent mal. Ainsi, aux États-Unis, le Crime Data Explorer du Federal Bureau of Investigation⁹⁸ suit les arrestations de ceux qui ont commis un viol ou une agression aggravée sur un mineur. En revanche, les données sur les mises en examen et les condamnations sont suivies individuellement par chaque État et tous les États ne les publient pas.⁹⁹ Ce décalage et ce manque de clarté rendent difficile l'amélioration de la procédure judiciaire et sa rationalisation pour le bien de l'enfant.

Les mécanismes de suivi et d'évaluation sont essentiels pour que les systèmes judiciaires deviennent plus accessibles et efficaces, et moins corrompus. Ils sont essentiels si l'on veut que les systèmes de réponse des pays s'améliorent considérablement. Pourtant, **moins d'un cinquième des pays évalués (18 %) se classent dans les deux premiers quintiles en ce qui concerne l'équité et l'efficacité de l'application de leur réglementation.** Cette même proportion (18 %) se classe dans les deux premiers quintiles pour la qualité de leur système de justice pénale,¹⁰⁰ ce qui montre clairement la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi dans le monde entier.

⁹⁸ Federal Bureau of Investigation, Crime Data Explorer [explorateur de données de crimes], <https://crime-data-explorer.fr.cloud.gov/>

⁹⁹ Par exemple : le Connecticut Office of Legislative Research. « Connecticut Sex Crimes Statistics (Convictions 2015–2019) » [statistiques du Connecticut sur les crimes sexuels (condamnations 2015–2019)], <https://www.cga.ct.gov/2020/rpt/pdf/2020-R-0023.pdf>

¹⁰⁰ Pour cette appréciation, Economist Impact a utilisé le résultat combiné du World Justice Project, qui évalue le système de justice pénale d'un pays en considérant son accessibilité et son caractère abordable, s'il est exempt de discrimination, de corruption et d'influence induite de la part des agents de l'État, si les procédures judiciaires se déroulent sans délais déraisonnables et si les décisions sont exécutées efficacement. Pour plus d'informations : <https://worldjusticeproject.org/index>

ENCADRÉ : Au-delà des frontières : l'EASE en ligne

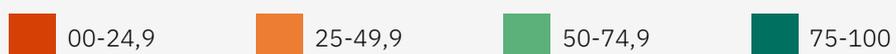
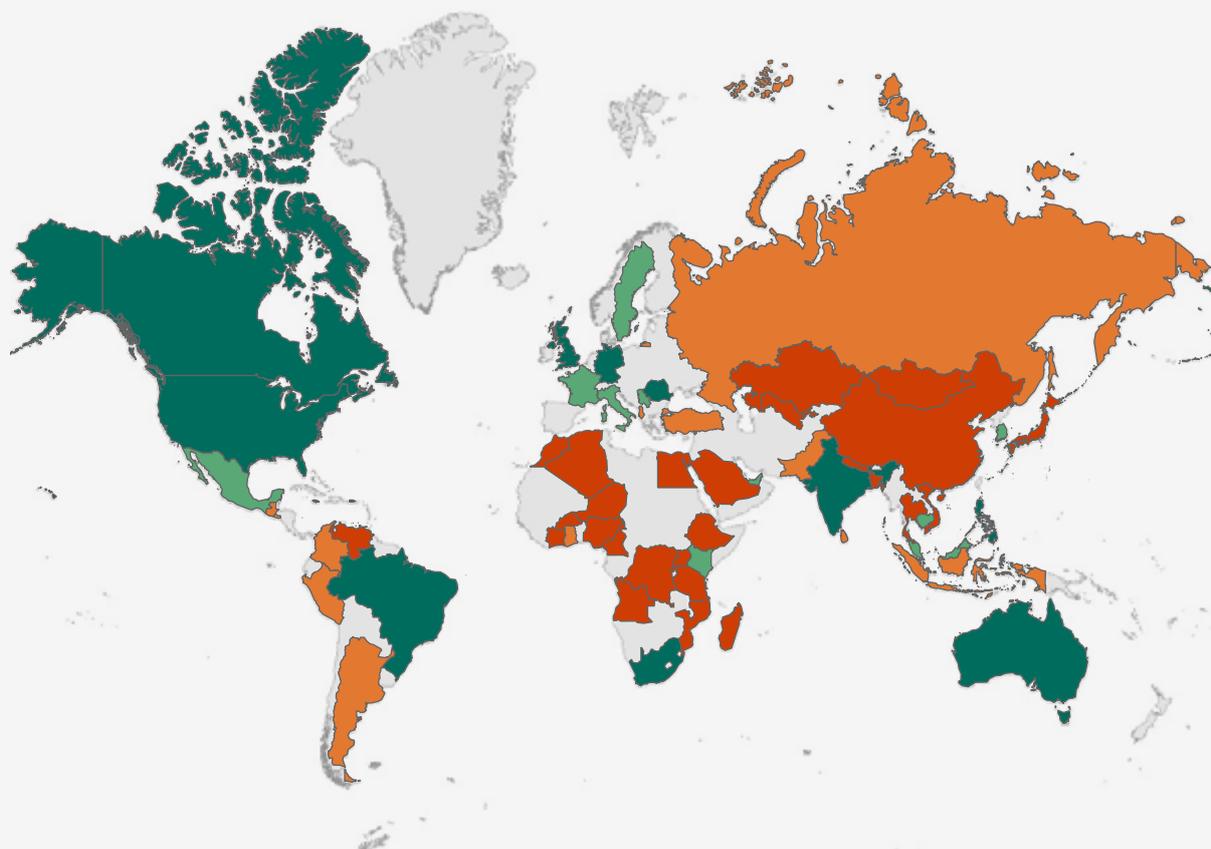
Une récente enquête menée par Economist Impact a révélé que plus de la moitié (54 %) des personnes interrogées dans 54 pays du monde avaient subi au moins un préjudice sexuel en ligne pendant leur enfance.¹⁰¹ Et pourtant, à travers le monde, la législation spécifique à l'EASE en ligne continue d'être insuffisante.

Bien que **deux tiers des pays évalués aient élaboré une législation interdisant de montrer ou d'envoyer du matériel sexuellement explicite à un enfant en ligne (67 %), seul un peu plus d'un tiers des pays disposent d'une législation ciblant la sollicitation en ligne (35 %)**. Le chiffre est encore plus bas si l'on tient compte de la législation interdisant la manipulation psychologique en ligne de l'enfant, quelle que soit l'intention de rencontrer l'enfant : **un quart seulement des pays disposent de lois contre ces crimes**.

Les pays ne sont pas préparés à faire face à ce problème : près de la moitié (45 %) ne dispose d'aucune cellule spécialisée d'application de la loi dédiée à la réponse et à la lutte contre les crimes d'EASE en ligne. Lorsqu'une cellule existe, plus d'un quart d'entre elles ne sont pas soutenues par les services d'une unité de police scientifique. **Moins d'un tiers (30 %) des pays intègrent l'EASE en ligne dans leurs stratégies nationales**.

¹⁰¹ Quatre préjudices ont été pris en compte : (1) recevoir du contenu sexuellement explicite d'un adulte connu ou non avant l'âge de 18 ans ; (2) voir des images sexuellement explicites d'eux partagées sans leur consentement (par un pair, un adulte connu auparavant ou pas) ; (3) se voir demander de garder secrète une partie de leur relation sexuellement explicite en ligne avec un adulte connu ou non auparavant ; (4) se voir demander de faire quelque chose de sexuellement explicite en ligne qui les mettait mal à l'aise (par un pair, un adulte connu ou non auparavant), <https://www.weprotect.org/economist-impact-global-survey/#report>

Figure 25 : Préparation à la réponse et à la prévention de l'EASE en ligne¹⁰²



Note de 0 à 100 où 0 = le pire environnement pour les enfants et 100 = le meilleur environnement pour les enfants

102 Résultat combiné : « existe-t-il une législation spécifique à la manipulation psychologique en ligne », « existe-t-il une législation contre la manipulation psychologique en ligne dans l'intention de rencontrer l'enfant ? », « existe-t-il une législation contre la manipulation psychologique en ligne indépendamment de l'intention de rencontrer l'enfant pour les cas commis exclusivement en ligne ? », « existe-t-il une législation contre l'acte de montrer ou d'envoyer de la pornographie à un enfant en ligne ? », « le plan d'action national contre l'EASE inclut-il l'EASE en ligne ou le pays dispose-t-il d'un plan distinct pour traiter l'EASE en ligne ? », « le pays dispose-t-il d'un organisme ou d'une cellule d'application de la loi désignés pour répondre à l'EASE en ligne et lutter contre ? »

Conclusion

L'EASE est une épidémie mondiale et dont les conséquences sont considérables non seulement pour les individus, mais aussi pour les pays et le monde entier. Ces conséquences entravent notamment l'avancement vers les objectifs de développement durable, à savoir les objectifs 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité entre les sexes) et 16 (Paix, justice et institutions efficaces).

Un seul cas d'EASE est déjà de trop. Et qu'un pays soit confronté à un seul cas ou à 10 000, la préparation est essentielle pour y faire face. L'engagement doit être mondial si l'on veut éliminer l'EASE. Il faut créer une architecture de gouvernance capable de résister au volume des préjudices et des abus contre les enfants et aux nouvelles façons dont ils sont commis physiquement ou en ligne. L'édition 2022 de l'indice Out of the Shadows démontre qu'il faut des réformes législatives ainsi que des systèmes de réponse plus complets et centrés sur l'enfant pour que le système de prévention et de réponse soit holistique. Sans un cadre mondial solide, les pays ne seront tout simplement pas préparés.

Alors que nous allons vers l'année 2030, il est encore possible de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. Toutefois, si les gouvernements nationaux n'agissent pas de toute urgence, nous courons le risque de ne pas atteindre ces objectifs et de laisser des millions d'enfants et de jeunes vulnérables face aux effets de l'EASE.

Nous n'avons pas les mains liées : **On peut résoudre le problème de l'EASE.** Pour ce faire, davantage doit être fait pour créer un système holistique de prévention et de réponse à travers le monde, qui soutienne les efforts existants pour mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants et les adolescents. Les gouvernements doivent s'allier aux organisations de la société civile, qui ont souvent été les acteurs à

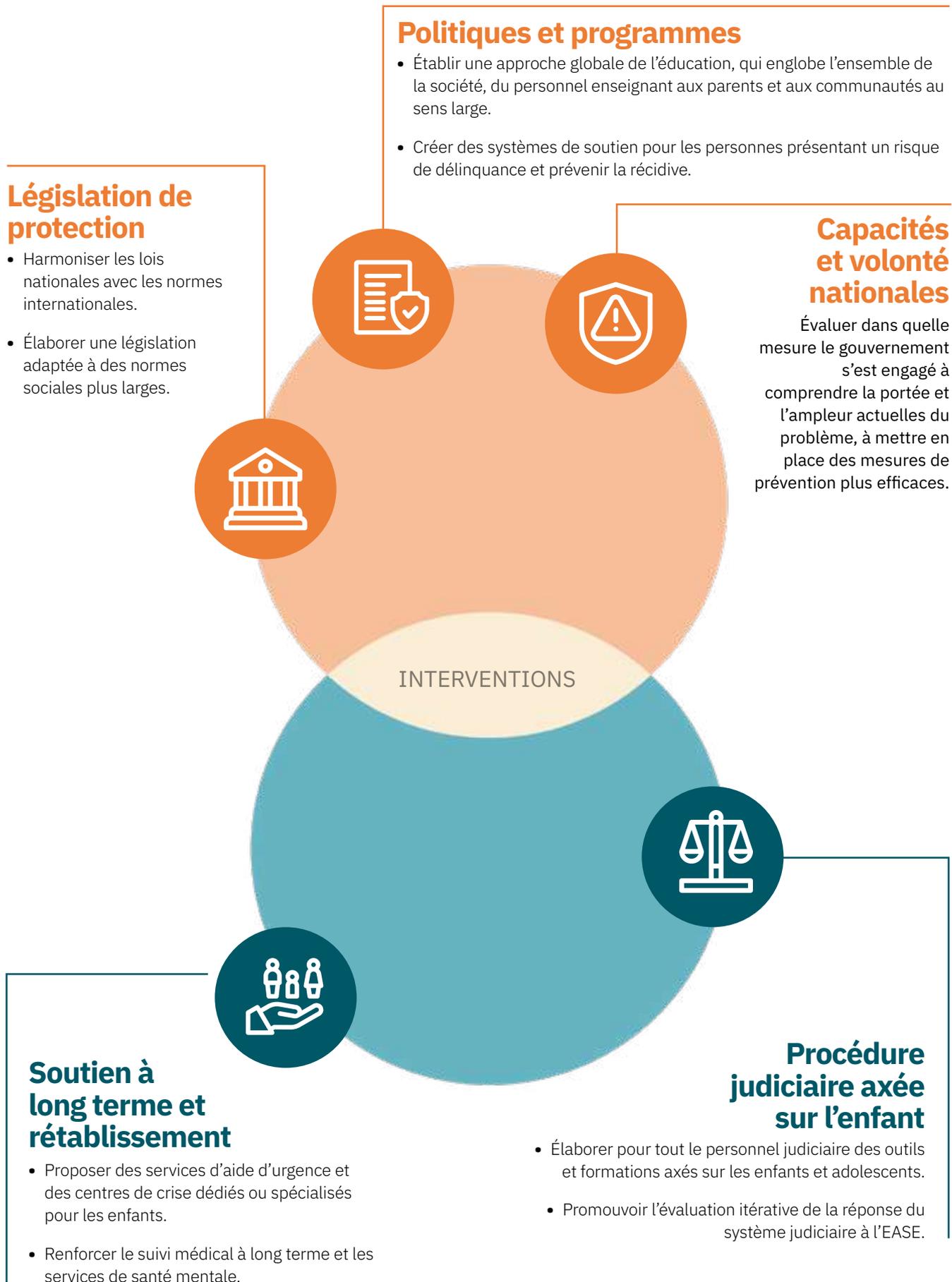
l'avant-garde du changement, pour combler les lacunes tout en continuant à se concentrer sur la lutte contre l'EASE. Cette édition de l'indice à l'appui, les gouvernements doivent se concentrer plus particulièrement sur les points suivants :

- l'élaboration d'une législation de protection centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant, qui tient compte du contexte local tout en s'alignant sur les normes internationales ;
- la mise en place de politiques et programmes qui s'attaquent aux conditions économiques, sociales et environnementales qui contribuent à l'EASE ;
- le renforcement des capacités de l'État à mieux comprendre et traiter l'EASE ;
- la mise en place de systèmes de soutien à long terme, adaptés à l'âge des enfants touchés par l'EASE ; et
- une procédure judiciaire bien adaptée aux besoins de l'enfant, avec un personnel spécialement formé et des espaces sûrs.

Par ailleurs, grâce aux enseignements que nous tirons de nos principales conclusions, nous pouvons mieux cerner les interventions qui permettront et renforceront des systèmes de gouvernance holistiques efficaces pour lutter contre l'EASE. Un examen approfondi des [données par pays](#) aidera la société civile et les décideurs politiques à déterminer les **interventions** qui, selon les contextes chez eux, nécessitent plus d'attention et d'investissement.

Le constat est clair : sans systèmes de prévention et de réponse solides, les pays ne sont tout simplement pas préparés à protéger les enfants et les adolescents. Disposer de systèmes centrés sur l'enfant, qui s'efforcent de modifier les facteurs structurels qui rendent l'EASE possible, est le seul moyen de lutter efficacement contre ce fléau répandu. De plus, ces systèmes doivent être suivis, évalués et adaptés régulièrement, quel que soit le niveau de prévalence.

L'indice OOSI constitue un outil solide de responsabilisation qui aide les pays à évaluer leur état de préparation et leur efficacité face à l'EASE et qui facilite l'identification des principaux leviers d'intervention pour mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants et renforcer la gouvernance de l'EASE.

Figure 26 : Leviers d'intervention clés pour une approche holistique contre l'EASE

The background is a light blue and white textured wash. In the upper right, a yellow bird with pink wings is flying. Below it, there are large, overlapping shapes in orange, green, and pink. A thick teal line curves across the bottom half of the page. A white circle is positioned in the upper left quadrant, containing the text.

Annexe :
Classements

Classement général

1	Royaume-Uni	=20	Thaïlande	41	Égypte
2	France	22	Kenya	=42	Bangladesh
3	Suède	= 23	El Salvador	=42	Ghana
4	Canada	= 23	Vietnam	44	Angola
5	Afrique du Sud	25	Philippines	45	Népal
6	Corée du Sud	26	Serbie	46	Pérou
7	Australie	27	Rwanda	47	Venezuela
8	Turquie	28	Kazakhstan	48	Sri Lanka
9	Indonésie	=29	Chine	49	Argentine
10	Allemagne	=29	Malaisie	50	Burkina Faso
11	Brésil	31	Italie	51	Pakistan
12	Mexique	32	Mongolie	52	Arabie Saoudite
13	États-Unis	33	Tanzanie	53	Éthiopie
14	Albanie	34	Nigeria	54	Côte d'Ivoire
15	Japon	35	Émirats arabes unis	55	Madagascar
16	Inde	36	Russie	56	Algérie
=17	Guatemala	37	Maroc	57	Ouzbékistan
=17	Roumanie	38	Ouganda	58	Rép. dém. du Congo
19	Colombie	39	Cambodge	59	Niger
=20	Jamaïque	40	Mozambique	60	Cameroun

Classement de la prévention

1	Canada	21	Cambodge	41	Sri Lanka
2	France	22	Inde	42	Russie
3	Royaume-Uni	23	Kenya	43	Népal
4	Corée du Sud	24	Indonésie	=44	Italie
5	Suède	25	Brésil	=44	Maroc
6	Australie	26	Japon	46	Émirats arabes unis
7	Afrique du Sud	27	Malaisie	47	Venezuela
8	États-Unis	28	Pérou	48	Côte d'Ivoire
9	Allemagne	29	Jamaïque	49	Ouzbékistan
10	Albanie	30	Kazakhstan	50	Argentine
11	Turquie	31	Ouganda	51	Madagascar
12	Mexique	32	El Salvador	52	Bangladesh
13	Colombie	33	Philippines	53	Pakistan
14	Chine	34	Égypte	54	Angola
=15	Rwanda	35	Ghana	55	Algérie
=15	Vietnam	36	Guatemala	56	Éthiopie
17	Serbie	37	Nigeria	57	Dem. Rép. du Congo
18	Roumanie	38	Mozambique	58	Arabie Saoudite
19	Mongolie	39	Burkina Faso	59	Cameroun
20	Thaïlande	40	Tanzanie	60	Niger

Classement de la réponse

1	Indonésie	21	Kenya	41	Mozambique
2	Suède	22	Thaïlande	42	Ghana
3	Royaume-Uni	23	Kazakhstan	43	Égypte
4	Afrique du Sud	24	Colombie	44	Cambodge
5	Brésil	25	Malaisie	=45	Argentine
6	Turquie	26	Albanie	=45	Arabie Saoudite
7	France	27	Vietnam	47	Népal
8	Guatemala	28	États-Unis	48	Venezuela
9	Australie	29	Émirats arabes unis	49	Pakistan
10	Corée du Sud	30	Serbie	50	Sri Lanka
11	Mexique	31	Tanzanie	51	Pérou
=12	Canada	32	Bangladesh	52	Burkina Faso
=12	Japon	33	Russie	53	Éthiopie
14	Inde	34	Rwanda	54	Madagascar
15	Allemagne	35	Nigeria	55	Côte d'Ivoire
16	El Salvador	36	Maroc	56	Algérie
17	Philippines	37	Chine	57	Niger
18	Italie	38	Angola	58	Rép. Dém. du Congo
19	Roumanie	39	Mongolie	59	Ouzbékistan
20	Jamaïque	40	Ouganda	60	Cameroun

Méthode d'évaluation de l'indice Out of the Shadows

Plus de 100 questions individuelles ont été étudiées dans le cadre de l'indice et, pour chaque question, une note a été attribuée aux 60 pays inclus dans l'étude. Pour chaque question, la note de chaque pays a ensuite été normalisée pour devenir une note sur 100 (soit la meilleure note). Une pondération a alors été réalisée, puis les notes aux questions agrégées pour obtenir une note globale et par catégorie pour chaque pays. Pour en savoir plus sur la manière dont les notes sont normalisées, agrégées et pondérées, veuillez consulter le document méthodologique.¹⁰³

Méthode d'évaluation des pays fédéralistes

Lors de la première édition de l'indice Out of the Shadows, les lois, politiques et programmes disponibles dans la plus grande zone statistique métropolitaine du pays servaient de base pour noter les pays dont tout ou partie des questions liées à l'EASE se réglait au niveau infranational. Les commentaires reçus entre la première et la deuxième édition de l'indice faisaient état d'inquiétudes : en considérant comme représentative la plus grande zone statistique métropolitaine du pays (c'est-à-dire la ville de New York, de Sydney et de Sao Paulo pour représenter les lois, politiques et programmes des États-Unis, de l'Australie et du Brésil respectivement), on risque de surestimer la disponibilité et l'exhaustivité de la prévention et de la réponse à l'EASE dans les pays fédéralistes.

Pour répondre à cette préoccupation, dans la deuxième édition de l'indice, si les lois, politiques et programmes n'existaient pas au niveau national dans chaque pays fédéraliste, on a déterminé la juridiction infranationale dont le PIB est le plus élevé et celle où il est le plus bas (comme les provinces de l'Ontario et du Yukon au Canada) et ces deux juridictions ont été notées. Pour chaque question, on a attribué des points au pays si une loi, une politique ou un programme était disponible dans les deux juridictions. Si seule une ou aucune juridiction ne disposait d'une loi, d'une politique ou d'un programme, aucun point n'a été attribué au pays pour cette question.

L'attribution partielle de points a été envisagée pour les questions où l'une des deux juridictions disposait d'une loi, d'une politique ou d'un programme. Comme l'ont déterminé les discussions avec les experts, l'aspiration de l'indice est de garantir que chaque enfant de chaque pays soit protégé contre l'EASE qui se limite rarement à des frontières infranationales, ce qui peut compliquer la réponse. Ainsi, il a été établi que les deux juridictions doivent avoir une loi, une politique ou un programme pour recevoir des points.

103 Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le *document de méthodologie de l'indice Out of the Shadows* [Out of the Shadows Index Methodology Paper](#).

Remerciements

Ignite Philanthropy et The Economist Impact tiennent à remercier les experts qui ont constitué notre groupe d'experts techniques ainsi que les autres experts consultés pour leurs connaissances et conseils tout au long du projet (listés par ordre alphabétique de nom de famille) :

- Judith Bader, World Childhood Foundation, Allemagne
- Anna Karin Boqvist, ECPAT International
- Joel Borgstrom, World Childhood Foundation
- Susanne Drakborg, World Childhood Foundation
- Anne Eberstein, World Childhood Foundation, Allemagne
- Terence Fitzgerald, International Justice Mission
- Jacob Flärdh, Child10
- Ana Franca-Koh, International Justice Mission
- Retta Getachew, African Child Forum
- Chandre Gould, Institute for Security Studies
- Astrid Helling-Bakki, World Childhood Foundation, Allemagne
- Britta Holmberg, World Childhood Foundation
- Lucy Jamieson, Université de Cape Town
- Linda Jonsson, Université Marie Cederschiöld
- Mark Kavenagh, ECPAT International
- Suzanne Kidenda, Médecins pour les droits de l'homme
- Elizabeth Letourneau, Moore Centre for the Prevention of Child Sexual Abuse
- Daniela Ligiero, Together for Girls
- Bernadette J Madrid, Child Protection Network Foundation
- Greta Massetti, Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, Division de la prévention de la violence
- Dipak Naper, Raising Voices
- Anna Norlén, The Erica Foundation
- Ana Elena Obando, Equality Now
- Lais Peretto, World Childhood Foundation, Brésil
- Leo Ratledge, Réseau international des droits de l'enfant (CRIN)
- Vicky Rateau, Oak Foundation
- Ulrikah Reihs, World Childhood Foundation

- Joanna Rubinstein, conseillère spéciale
- Chloe Setter, WeProtect Global Alliance
- Cecilia Sjolander, Allmänna Barnhuset Stockholm AB
- Ilya Smirnoff, Childline Thailand
- Carl-Goran Svedin, Collège universitaire Ersta Sköndal
- Pooja Taparia, Arpan
- Julie Thekkudan, Equality Now
- Neziswa Titi, Université de Cape Town
- Shimeles Tsegaye, African Child Forum
- Chi-Chi Undie, Population Council
- Andrea Varrella, ECPAT International
- Paula Wachter, Red por la Infancia
- Anna Flora Werneck, World Childhood Foundation, Brésil
- Fassil Kidane Woldemariam, CRVPF

Nous remercions également les organisations de la société civile et les représentants des gouvernements qui ont participé à notre processus de validation des données.

Pour toute question concernant le rapport, veuillez contacter :

Economist Impact

Katherine Stewart, directrice de projet

Araceli Irurzun Perez, responsable de recherche

Laura Avery, principale analyste

Gabriele Bowen, cheffe analyste

Maryam Rasheed, principale analyste

Ignite Philanthropy

advocacy@ignitephilanthropy.org



d'après les travaux
de recherche et de
développement d'

**ECONOMIST
IMPACT**